

# Un diplomate allemand en Belgique. Werner von Bargen (1898-1975) dans le débat autour de l'*Auswärtiges Amt* durant le « Troisième Reich » et dans la jeune République fédérale d'Allemagne

Christoph BRÜLL

FNRS – Université de Liège

## I. « Problèmes minuscules »

Le 7 février 2011, le magazine politique allemand *Der Spiegel* publie un article intitulé « Problèmes minuscules. De qui le portrait peut-il être montré dans une représentation fédérale allemande ? ». L'article évoque une directive du ministre allemand des Affaires étrangères, le libéral-démocrate Guido Westerwelle (*Freie Demokratischen Partei = FDP*), demandant à toutes les représentations allemandes à l'étranger de ne plus montrer dans leurs « galeries d'anciens » que les portraits de diplomates de l'*Auswärtiges Amt (AA)* de la République fédérale, (ré)fondé en 1951. Toutefois, pour ceux-ci, un examen au cas par cas est instauré afin de déterminer s'ils ont éventuellement été impliqués dans des crimes de guerre durant le régime nazi. Le cas échéant, une légende doit accompagner leur portrait. Le ministère charge alors un jeune chercheur, Lars Lüdicke, de la rédaction de ces textes explicatifs :

[...] cet historien a un problème minuscule : il est un des coauteurs du best-seller controversé *Das Amt*. Dans celui-ci, il y a souvent des appréciations contradictoires ou problématiques. Par exemple à propos de Werner von Bargen, pendant la guerre diplomatique à Bruxelles et plus tard ambassadeur en Irak. S'est-il comporté face à l'extermination des Juifs comme un « observateur », donc passivement, ou a-t-il activement participé à la déportation des Juifs belges ? Les deux versions se trouvent dans *Das Amt*. Et que faire de l'ambassadeur auprès de l'OTAN Franz Krapf ? Le best-seller insinue que Krapf aurait été impliqué dans le génocide – sans toutefois fournir de preuves. « Nous ne pouvons tout de même pas écrire en-dessous du portrait de Krapf que celui-ci a peut-être été un des coupables de l'extermination des Juifs mais aussi qu'il a bien

mérité de l'OTAN », dit un haut fonctionnaire de l'AA. L'homme a raison. L'histoire peut être si compliquée<sup>1</sup>.

La confrontation des Allemands avec leur passé est sans nul doute une histoire compliquée. Depuis longtemps, elle ne concerne plus uniquement la seule période des douze ans du régime nazi, mais aussi la problématique des continuités entre celle-ci et la jeune République fédérale d'Allemagne (mais beaucoup moins l'ancienne RDA et son « consensus antifasciste »...). Cette thématique a toutefois gagné en intensité depuis les années 1990. Ces continuités, qui se trouvent moins au niveau des idées que des parcours de vie, soulèvent des questions souvent débattues et qui se situent dans un antagonisme apparemment insoluble. En effet, la nécessité de comprendre et d'expliquer comment autant d'anciens nazis – et surtout les « élites de fonction » – ont pu réintégrer et exercer des fonctions de responsabilité dans l'Allemagne des années 1950, mais aussi comment ceux-ci ont pu contribuer à faire de l'Allemagne occidentale un État démocratique et libéral, est clairement exprimée par la partie de l'opinion publique qui se montre sensible à des questions historico-politiques.

## II. « L'AA de l'Allemagne nazie »

Depuis les années 1990, différents groupes sociaux et catégories professionnelles ont été confrontés à ces questions et, en 2010, c'est la publication d'un rapport d'enquête – sous forme de livre à grand tirage – qui mène à une des plus grandes controverses allemandes depuis les années 1960. *Das Amt und die Vergangenheit*<sup>2</sup> s'inscrit ainsi dans une continuité avec la « controverse Fischer » des années 1960 – autour de la question de la responsabilité du déclenchement de la Première Guerre mondiale et des buts de guerre –, de la « querelle des historiens » des années 1980 – autour du passé national allemand et de la singularité de la Shoah –, de la « controverse Goldhagen » du milieu des années 1990 – autour du concept extrêmement réducteur d'un « antisémitisme éliminatoire » des Allemands à la base de la Shoah –, et, au même moment, de la controverse autour

de l'exposition « crimes de la Wehrmacht » qui, dans l'espace public allemand, a définitivement mis à mal le mythe d'une armée « propre »<sup>3</sup>.

La mise en place d'une commission d'enquête d'historiens remonte à une décision du ministre des Affaires étrangères de la coalition SPD-Bündnis 90/Grüne<sup>4</sup>, Joschka Fischer, en 2005<sup>5</sup>. Quelques éléments de contexte : en 2003, une ancienne collaboratrice de l'AA, Marga Henseler, s'étonne de voir dans la revue interne du ministère une nécrologie qui rend hommage à l'ancien consul général Franz Nüblein, qu'elle avait connu comme procureur en Bohême-Moravie pendant la guerre. Après une première réponse dilatoire et quelques déours, une nouvelle lettre aboutit sur le bureau de Fischer. Contrairement au département des Ressources humaines et au service des Archives politiques, le ministre pense que la pratique des nécrologies est dépassée et demande à l'avvenir un examen au cas par cas et une exclusion des anciens membres du NSDAP ou d'une de ses sous-organisations. Alors que cette directive est appliquée pendant un an, c'est lors du décès de Franz Krapf, mentionné dans l'article du *Spiegel*, que la mèche prend feu. Selon le nouveau règlement, une nécrologie est impossible parce que Krapf fut membre du NSDAP et de la SS. Certains diplomates s'en émeuvent et 128 d'entre eux financent une nécrologie sur fonds privés. L'ancien diplomate et historien Heinz Schneppen et le journaliste Rainer Blasius, ancien collaborateur de l'édition des documents diplomatiques allemands, dénoncent la nouvelle pratique dans le quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ). La tension monte et le ministre, déjà sous les feux de la critique pour d'autres problèmes – l'<sup>6</sup> « affaire des visas » – propose de mettre en place une commission d'historiens. Celle-ci est composée le 11 juillet 2005 et comprend alors les

<sup>3</sup> Avec Klaus Große Kracht, nous distinguons ici entre débat et controverse. Si les deux ont pour objet des questions d'histoire ou d'interprétation du passé, le débat reste confiné aux milieux des « professionnels », même s'il peut être mené dans les médias, tandis que la controverse possède une ampleur plus importante parce que les acteurs dépassent les milieux des seuls spécialistes. Voir, par exemple, Große Kracht, Klaus, *Die zankende Zunft. Historische Kontroversen in Deutschland nach 1945*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2005.

<sup>4</sup> Il s'agit de la coalition entre le parti social-démocrate (SPD) et le parti des verts (Grüne) associé aux anciens défenseurs des droits civiques au moment des événements de 1990 (*Bündnis 90*). Cette coalition est au pouvoir entre 1998 et 2005. Les deux poids lourds sont le chancelier Gerhard Schröder (SPD) et le ministre des Affaires étrangères et chef de file des verts Joschka Fischer. Voir Wolfgang, Edgar, *Rot-Grün an der Macht. Deutschland 1998-2005*, Munich, C. H. Beck, 2013.

<sup>5</sup> La controverse a fait l'objet d'une excellente documentation. Nous empruntons les éléments essentiels de ce qui suit à l'introduction de Sabrow, Martin et Mentel, Christian (eds.), *Das Auswärtige Amt, op. cit.*, p. 14-24.

<sup>6</sup> Le Staatsminister dans l'AA, Ludger Volmer, avait sorti un décret relatif à la pratique des visas pour les citoyens de l'Europe de l'Est dont l'objectif était une grande libéralisation. Très vite, il s'est avéré que les abus se multipliaient, certains demandeurs

<sup>1</sup> *Der Spiegel*, 07.02.2011, p. 18. Un des grands quotidiens allemands avait déjà donné connaissance de la décision de Guido Westerwelle en novembre 2010 – sur ton beaucoup plus sobre, Cf. Brüssler, Daniel, « Botschaften hängen Bilder ab », *Süddeutsche Zeitung*, 23.11.2010, publié dans Sabrow, Martin et Mentel, Christian (eds.), *Das Auswärtige Amt und seine umstrittene Vergangenheit. Eine deutsche Debatte*, Frankfurt-sur-le-Main, S. Fischer, 2014, p. 150-151. Toutes les traductions sont de l'auteur. Pour des raisons d'édition, les versions originales allemandes ne sont pas reproduites dans les notes.

<sup>2</sup> Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, *Das Amt und die Vergangenheit. Deutsche Diplomaten im Dritten Reich und in der Bundesrepublik*, Munich, Blessing, 2010.

Allemands Klaus Hildebrand (Bonn), Eckart Conze (Marburg) et Norbert Frei (Iéna), l'Israélien Moshe Zimmermann (Jérusalem) et l'Américain Henry Turner (Yale). Au-delà d'un certain équilibre politique, on y trouve des spécialistes de tous les domaines auxquels une telle enquête pourrait toucher. Peu après, Turner, atteint d'une grave maladie, est remplacé par Peter Hayes (Evanston), tandis que Hildebrand, qui tombe également malade, ne sera pas remplacé. La commission utilisera un budget total de 1,2 millions d'euros, ce qui permet d'engager une équipe de chercheurs qui travaillera pendant une période relativement courte de trois ans ; l'ouvrage comptera finalement seize auteurs. Malgré une présence web et des conférences intermédiaires, le projet suit son cours loin de toute attention médiatique jusqu'aux jours qui précèdent la présentation de la publication en octobre 2010.

Le volumineux ouvrage de 880 pages constitue un succès indéniable sur le marché du livre allemand<sup>7</sup> pour au moins deux raisons : d'une part, il s'agit d'un thème qui passionne de nombreux Allemands – la continuité des élites – ; d'autre part, il avance l'hypothèse forte que l'A4 dans l'Allemagne nazie était l'*A4 de l'Allemagne nazie*, écartant ainsi le discours longtemps dominant selon lequel l'*Auswärtiges Amt* aurait été un bastion de la résistance – nombre des membres du groupe du 20 juillet 1944 n'étaient pas issus de ses rangs ? De plus, la participation des diplomates, et pas seulement des parvenus nazis de la *Deutschlandabteilung* – donc des membres de l'A4 qui devaient leur place non pas à la carrière diplomatique classique, mais à la grâce du parti –, à la mise en œuvre de l'extermination des Juifs ne pouvait plus être niée. En réalité, tout cela était bien connu du public averti depuis longtemps : la participation à l'extermination avait été l'objet de la thèse de doctorat de Christopher Browning en 1978 – dont la traduction allemande date de... 2010<sup>8</sup> – et le phénomène des continuités avait été

(surtout à Kiev) profitant des largesses pour entrer sur le marché noir de l'emploi en Allemagne. Wolftrum, Edgar, *Rot-Grün*, op. cit., p. 675-679.  
7 En mai 2013, l'ouvrage atteint six éditions et 80 000 exemplaires vendus. Une édition sous licence de la *Bundeszentrale für Politische Bildung* de mars 2011 est rapidement épaisse et, en 2012, Pantheon sort une édition en poche. Voir Sabrow, Martin et Mentel, Christian (eds.), *Das Auswärtige Amt, op. cit.*, p. 11. Une traduction polonoise a été publiée en 2014, une version en hébreu est prévue. Le refus des membres de la commission de publier une version écourtée a empêché des traductions – très courtes pour l'intégralité du texte – en français et en anglais (courriel de Norbert Frei à l'auteur, 17.02.2015).

8 Browning, Christopher R., *The final solution and the German Foreign Office : a study of Referat D III of Abteilung Deutschland 1940-43*, New York/Londres, Holmes & Meier, 1978 ; Idem, *Die « Endlösung » und das Auswärtige Amt. Das Referat D III der Abteilung Deutschland 1940-1943*, Darmstadt, WBG, 2010.

minutieusement étudié par Hans-Jürgen Döscher<sup>9</sup> depuis les années 1980<sup>10</sup>. Les résultats de la commission ne sont donc pas nouveaux, ce qui n'avait d'ailleurs pas été le but premier. En revanche, la documentation pour la période de l'après-1945 a été considérablement étoffée. Le succès s'explique donc aussi par la conjoncture mémorielle, où l'affrontement du passé – l'*Aufarbeitung* – fait partie du consensus national allemand. Le débat autour de *Das Amt* a été d'une intensité impressionnante, comme cela a pu être le cas pour les controverses déjà mentionnées, mais il fut surtout d'une longévité remarquable<sup>11</sup>. Au-delà du prolongement scientifique du débat autour de l'A4<sup>12</sup>, la conséquence la plus importante est sans aucun doute son caractère pionnier pour des enquêtes similaires concernant le *Bundeskirchendienst*, le *Bundeskant für Verfassungsschutz*<sup>13</sup> et les ministères de la Justice, du Travail, des Finances et, très récemment, de l'Intérieur.

Même si elle n'est pas au cœur de cette contribution, la controverse médiatique autour de *Das Amt* suscite certaines observations qui permettent de mieux saisir les enjeux sociaux de la publication. Ainsi, plusieurs observateurs et acteurs ont souligné qu'il s'agit du premier grand débat sur le passé nazi dont les témoins sont presque complètement absents<sup>14</sup>. Leurs voix sont celles de diplomates plus jeunes (aujourd'hui proches de l'âge de la retraite) – avec un rôle très discutable et discuté du responsable de la rubrique « livre politique »

<sup>9</sup> Döscher, Hans-Jürgen, *Das Auswärtige Amt im Dritten Reich. Diplomatie im Schatten der « Endlösung »*, Berlin, Siedler, 1987 ; Idem, *Verschworene Gesellschaft. Das Auswärtige Amt unter Adenauer zwischen Neubeginn und Kontinuität*, Berlin, Akademie, 1995 ; Idem, *Seilschaften. Die verdrängte Vergangenheit des Auswärtigen Amtes*, Berlin, Propyläen, 2005.

<sup>10</sup> Voir les remarques sur la réception des deux ouvrages chez Brechtken, Magnus, « Mehr als Historikergedankel. Die Debatte um 'Das Amt und die Vergangenheit' », *Vierteljahrsschrift für Zeitgeschichte*, 63(2015), 1, p. 59-91 (ici : p. 71-75).

<sup>11</sup> Certains des historiens allemands les plus connus, comme Ulrich Herbert et Jürgen Kocha, ont d'ailleurs sous-estimé cette intensité, évoquant un buzz médiatique qui ne durerait que quelques semaines. Voir Sabrow, Martin et Mentel, Christian (eds.), *Das Auswärtige Amt, op. cit.*, p. 215-219 et 243-245.

<sup>12</sup> Par exemple Mayer, Michael, « Das Auswärtige Amt im Dritten Reich – Eine Binnendifferenzierung », *Vierteljahrsschrift für Zeitgeschichte*, 59(2011), 4, p. 509-532 ; Wiegeshoff, Andrea, « Wir müssen alle etwas unlernen ». Zur Internationalisierung des Auswärtigen Dienstes der Bundesrepublik Deutschland 1945/51-1969, Göttingen, Wallstein, 2013 ; Schulte, Jan Erik et Wala, Michael (eds.), *Widerstand und Auswärtiges Amt. Diplomaten gegen Hitler*, Munich, Siedler, 2013 ; Hüter, Johannes et Mayer, Michael (eds.), *Das Auswärtige Amt in der NS-Diktatur*, Berlin/Munich/Boston, Oldenbourg/Druyter, 2014.

<sup>13</sup> Goschler, Constantin et Wala, Michael, « Keine neue Gestapo ». *Das Bundesamt für Verfassungsschutz*, Hamburg, Rowohlt, 2015.

<sup>14</sup> Sabrow, Martin et Mentel, Christian (eds.), *Das Auswärtige Amt, op. cit.*, p. 42.

de la FAZ, Rainer Blasius, qui se livre régulièrement à des réquisitoires incendiaires contre l'ouvrage (et ses auteurs)<sup>15</sup>. Dans ce contexte, il faut mentionner les attaques contre le ministre Fischer, auquel on reproche de faire deux poids, deux mesures : revendiquer un droit à l'erreur pour lui-même et ne pas adopter la même attitude vis-à-vis des diplomates de l'A4 des débuts de la République de Bonn. Mais cet argument repose finalement sur un amalgame dangereux entre l'ancien agitateur de rue de la gauche radicale et les criminels de guerre, qui fera lui-même l'objet de critiques violentes<sup>16</sup>. C'est aussi le premier débat où la grande majorité des historiens sont conscients de ce qu'un public plus large peut attendre d'eux dans une intervention médiatique<sup>17</sup>. Ici réside une différence énorme avec la controverse autour du livre de Goldhagen, où les interventions des historiens allemands se caractérisaient par un style professoral qui tendait à renforcer l'image d'Epinal de la « tour d'ivoire » académique. Certains, comme l'historien Johannes Hürter, ont déploré l'« émotionnalisation » des débats qui pousseraient à la disparition des nuances nécessaires au discours scientifique<sup>18</sup>. S'il est vrai que nombre d'arguments échangés se situaient davantage à un niveau politique qu'à un niveau historique – avec de fréquentes invectives *ad hominem* –, on peut argumenter avec Neil Gregor que le niveau de réflexion historiographique était plutôt élevé. L'historien britannique pointe toutefois ce qui lui semble être une spécificité allemande : la liberté d'expression y semble relever plutôt du principe que de la réalité – accepter des opinions ou appréciations divergentes semble toujours difficile dans la culture du débat<sup>19</sup>. Gregor est aussi le seul à dresser des comparaisons (essentiellement avec la Grande-Bretagne) concernant aussi bien la culture historique actuelle que l'univers mental des diplomates après 1945.

<sup>15</sup> À cet égard, il suffit de lire *paro toto* son résumé du débat dans la documentation de Sabrow, Martin et Mentel, Christian (eds.), *Das Auswärtige Amt, op. cit.* Voir Blasius, Rainer, « Vergängliches und Unzulängliches », in *Idem*, p. 403-404.

<sup>16</sup> Wolftrum, Edgar, *Rot-Grün an der Macht, op. cit.*, p. 678.

<sup>17</sup> Certains voient cette évolution d'un œil critique. Voir, par exemple, Brechkin, Magnus, « Mehr als Historikergeplänkel », *op. cit.*, p. 76.

<sup>18</sup> Hürter, Johannes, « Das Auswärtige Amt, die NS-Diktatur und der Holocaust. Kritische Anmerkungen zu einem Kommissionsbericht », *Viertelfahrtsfeile für Zeitgeschichte*, 39(2011), 2, p. 167-192 (ici : p. 187-192). Ce compte rendu très consistant qui se concentre sur la partie de *Das Amt* consacrée à l'avant 1945 n'est toutefois lui-même pas dépourvu de quelques polémiques.

<sup>19</sup> Gregor, Neil, « 'Das Amt' und die Leitnarrative moderner deutscher Geschichte. Überlegungen zu einem Buch und dessen Rezeption », *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 62(2011), fasc. 11/12, p. 719-731 (ici : p. 720).

### III. « Coresponsable de la déportation des Juifs en Belgique »

L'apparition régulière du nom de Werner von Bargen dans la controverse n'est pas fortuite. Dès l'introduction, les auteurs de *Das Amt* l'évoquent « comme délégué de l'A4 [qui] a été impliqué dans la déportation des Juifs en Belgique » et qui « a terminé sa carrière diplomatique comme ambassadeur [...] à Bagdad »<sup>20</sup>. Dans des interventions médiatiques, deux des membres de la commission décrivent un diplomate qui « s'est adapté » à la politique de persécution des Juifs menée par le régime et qui serait « coresponsable [*mitverantwortlich*] de la déportation des Juifs en Belgique », faisant de lui un prototype de l'« auto-mise au pas » [*Selbstgleichschaltung*] de l'A4 des années 1930. À cet égard, son emploi ultérieur dans un pays arabe aurait été « son assurance vie »<sup>21</sup>. Dans le seul article publié par un des grands quotidiens belges au moment de la parution de l'ouvrage, Christophe Bourdoiseau fait plus que relayer ce jugement, transformant le diplomate en organisateur de la « solution finale » en Belgique : « Le cas de Werner von Bargen est particulièrement exemplatif. Ce nazi qui a organisé la déportation des Juifs en Belgique a été réintégré dans les services dès 1954 »<sup>22</sup>. Mais il se trouve aussi une voix pour prendre la défense de von Bargen ou, à tout le moins, pour nuancer la teneur du rapport de la commission. L'historien Daniel Koerfer, petit-fils de diplomate, le cite en exemple pour avoir « partiellement réussi à saboter les mesures d'exécution de la folie raciale du sous-sекrétaire Luther »<sup>23</sup>. Ce professeur invité de l'Université Libre de Berlin se réfère

<sup>20</sup> Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, *Das Amt, op. cit.*, p. 19.

<sup>21</sup> Friedmann, Jan et Wiegrefe, Klaus, « 'Verbrecherische Organisation'. Der Marburger Historiker Eckart Conze, 47, über den Beitrag des Auswärtigen Amtes zum Holocaust, braune Seilschaften in der Bundesrepublik und den Widerwillen der deutschen Diplomatie, sich der eigenen Vergangenheit zu stellen », *Der Spiegel*, 25.10.2010, cité d'après Sabrow, Martin et Mentel, Christian (eds.), *Das Auswärtige Amt, op. cit.*, p. 63-73 (ici : p. 69); Zimmermann, Moshe, « 'Das Amt' und seine Kritikerin in Deutschland », *WeltTrends*, n° 78, mai-juin 2011, p. 103-109, cité d'après Sabrow, Martin et Mentel, Christian (eds.), *Das Auswärtige Amt, op. cit.*, p. 331-339 (ici : p. 333).

<sup>22</sup> Bourdoiseau, Christophe, « Les heures nazies de la diplomatie. Un rapport épingle le passé noir du ministère des Affaires étrangères », *Le Soir*, 29.10.2010, p. 12.

<sup>23</sup> Koerfer, Daniel, « *Damatio Memoriae?* Ein Gespräch mit Frank Schirmacher über *Das Amt* und die deutsche Geschichte », in Ident, *Diplomatenjagd. Joschka Fischer, seine Unabhängige Kommission und Das Amt*, Potsdam, Strauss Edition, 2013, p. 46-118 (ici : p. 78). Cette longue interview fait suite à une autre que Frank Schirmacher (1959-2014), l'éditeur du quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, a réalisée avec Koerfer peu après la publication du rapport. Voir « Macht es sich das Amt zu einfach? », *Frankfurter Allgemeine Sonntagszeitung*, 28.11.2010, reproduit dans Sabrow, Martin et Mentel, Christian (eds.), *Das Auswärtige Amt, op. cit.*, p. 159-179. Martin Luther (1895-1945), membre du NSDAP depuis 1932, est un proche de von Ribbentrop, qu'il

alors au travail de l'historien américain Christopher Browning, qui avait étudié dans sa thèse de 1978 l'activité du département « Allemagne » de l'AA dans la mise en place de la « solution finale »<sup>24</sup>. Les deux autres membres de la commission s'expriment à propos de l'après-guerre et relèvent que von Bargen fait partie des diplomates réintégrés dans l'AA qui, durant les années 1950, n'hésitent pas à réécrire / faire réécrire leur rôle dans les persécutions des Juifs pendant la guerre.<sup>25</sup>

À y regarder de près, le cas de Werner von Bargen est aussi représentatif du débat scientifique autour de l'ouvrage de la commission d'enquête. Il soulève notamment la question des parcours de diplomates et de leur présentation dans *Das Amt*. En analysant l'institution par une vision intégrée, les différents parcours des diplomates ne sont jamais présentés de façon synthétique. De même, l'analyse de leur activité individuelle reste souvent schématique (à l'exception de trois trajectoires citées dans l'introduction en raison de leur caractère prototypique) et un lien analytique entre l'avant- et l'après-1945 est le plus souvent absent<sup>26</sup>. En revanche, dans les controverses médiatiques, ces parcours individuels sont bien présents – leur utilisation comme acrocroche est trop évidente... Les membres de la commission assument parfaitement leur choix, en mettant en question la plus-value analytique de ce qu'ils qualifient de « différenciation pour elle-même »<sup>27</sup>. Cette dernière observation se réfère

accompagnera à l'AA en 1938. Directeur du département « Allemagne » en 1940, il devient sous-secrétaire d'État. Il est le principal organisateur de la « solution finale » au sein de l'AA. Après une intrigue contre von Ribbentrop, il est emprisonné au camp de Sachsenhausen en 1943. Il décède en 1945, peu après la libération du camp par l'armée rouge (Dösscher, Hans-Jürgen, « Martin Luther – Aufstieg und Fall eines Unterstaatssekretärs », in Smetsler, Roland (ed.), *Die braune Elite II*, Darmstadt, WBG, 1993, p. 179).

<sup>24</sup> Browning, Christopher R., *The final solution*, op. cit. Voir infra.

<sup>25</sup> Frei, Norbert et Hayes, Peter, « The German Foreign Office and the Past », *Bulletin of the German Historical Institute*, Washington D.C., automne 2011, p. 55-69 (ici : p. 67). Ces critiques sont notamment exprimées par Hürter, Johannes, « Das Auswärtige Amt », op. cit. ; Mayer, Michael, « Das Auswärtige Amt », op. cit. ; Richard J. Evans, « The German Foreign Office and the Nazi Past », *Neue Politische Literatur*, 56(2011), 2, p. 165-183 (ici : p. 175) ; Brechtken, Magnus, « Mehr als Historikergeplänkel », op. cit., p. 80.

<sup>27</sup> Dans la préface à l'édition de poche, les quatre historiens répondent aux principales critiques qui leur ont été adressées. Voir Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, « Vorwort zur Pantheon-Ausgabe », in Idem, *Das Amt und die Vergangenheit. Deutsche Diplomaten im Dritten Reich und in der Bundesrepublik*, Munich, Pantheon, 2012, p. IX-XXIII (ici : p. XV). Il faut remarquer que cette préface adopte un ton nettement moins polémique que certaines des interventions médiatiques des auteurs et ramène le débat à un niveau scientifique « ordinaire ». Dans leur résumé du débat pour la documentation de Sabrow (Mentel), le ton est toutefois plus offensif et l'argumentation se situe plutôt au niveau politique. Voir Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, « Das Amt und die Vergangenheit ». Wirkungen

également au cœur de l'ouvrage, qui a fait couler beaucoup d'encre : l'accent mis sur le rôle de l'AA et de ses diplomates dans la mise en œuvre de la « solution finale » et le délaissement – aux yeux des critiques – de l'analyse des fonctions traditionnelles d'un ministère des Affaires étrangères. Là où presque tous les critiques voient un rétrécissement de l'angle d'analyse – certains font même remarquer que le résultat final d'une prise en compte de toute l'activité de l'AA aurait fourni un tableau potentiellement plus sombre de l'AA à l'époque nazie<sup>28</sup> –, la commission insiste sur la centralité de l'Holocauste dans l'histoire du Troisième Reich<sup>29</sup>. À ce propos, Richard Evans a reproché aux auteurs de ne pas avoir tenu compte de toute la littérature scientifique existante concernant le déroulement des déportations dans les différents pays européens, ce qui tend à donner aux diplomates de l'AA un rôle très congru dans celle-ci<sup>30</sup>. Nous allons voir que la confrontation aux sources et à la littérature sur la Shoah en Belgique fournit effectivement plus de précisions sur le rôle du délégué de l'AA auprès de l'administration militaire allemande à Bruxelles que ne le fait *Das Amt*.

Concernant l'après-guerre, nous partageons l'avis de la commission, citant le parcours de von Bargen. Il reflète en effet la tendance des personnes en cause (et d'une partie de l'opinion publique) à vouloir mettre en balance les fautes – ou errements... – des années 1930-1940 et les mérites que celles-ci auraient récoltés dans la stabilisation de la démocratie allemande dans les années 1950<sup>31</sup>. Il s'agit là incontestablement d'une dissolution de l'antagonisme précédemment mentionné qui laisse les biographies de façon déconcertante et moralement problématique. Le dossier personnel de von Bargen, les mémoires de sa femme et les siens ainsi que sa correspondance avec d'autres anciens « Bruxellois » reflètent aussi le fait qu'il appartient à une série d'hommes qui, selon Gregor<sup>32</sup>, font tout pour se convaincre qu'ils n'avaient rien fait de mal, alors que la réussite de leur « deuxième vie » les aidait à mieux refouler le souvenir de la « première ». Mais le débat scientifique a également jeté de nouvelles perspectives sur le concept même de continuité (biographique et sociétale) entre ces « deux vies ». Gregor plaide à cet égard pour une

eines Buchs », in Sabrow, Martin et Mentel, Christian (eds.), *Das Auswärtige Amt*, op. cit., p. 401-402.

<sup>28</sup> Hürter, Johannes et Mayer, Michael, « Vorwort », in Hürter, Johannes et Mayer, Michael (eds.), *Das Auswärtige Amt*, op. cit., p. VII-X (ici : p. X).

<sup>29</sup> Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, « Vorwort », op. cit., p. XIII.

<sup>30</sup> Evans, Richard J., « The German Foreign Office », op. cit., p. 175.

<sup>31</sup> Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, « Vorwort », op. cit., p. XX-XX.

<sup>32</sup> Gregor, Neil, « 'Das Amt' », op. cit., p. 724.

revalorisation de la rupture de 1945-1946 dans l'analyse historique<sup>33</sup>. S'il est bien conscient du caractère de disculpation potentiel du discours de l'« heure zéro » et d'une continuité qui repose largement sur l'échec de la dénazification et sur la réintégration des anciennes « élites de fonction » dans les ministères et institutions de la RFA, il rappelle qu'il ne faut pas oublier que l'année 1945 marque – à ce moment – la destruction et la disparition de toute perspective d'avenir pour les Allemands. Une telle perspective déplace le curseur de l'histoire politique vers celle de l'expérience vécue et des mentalités et pourrait, selon lui, indiquer la voie d'une histoire culturelle de la transition. Il nous semble qu'une approche biographique pourrait être un des champs d'essai pour emprunter cette voie et que le cas de Werner von Bargen constitue un cas d'étude tout à fait pertinent à cet égard.

#### IV. Un « chevalier de la conjoncture »

Dans la recherche sur l'histoire du régime nazi, la simple affiliation au NSDAP n'est pas considérée comme un critère suffisant pour mesurer le degré de consentement d'un individu à l'idéologie nazie. Cependant, dans les dossiers personnels de l'A4, elle apparaît presque naturellement aux côtés des données personnelles telles la composition familiale ou la confession religieuse, ce qui tend à montrer son importance pour la gestion politique du ministère. Martin Kröger s'est livré récemment à la reconstitution des chiffres et à des interprétations des grandes tendances statistiques des affiliations au NSDAP dans l'A4. Il indique qu'au fil des années – et certainement depuis 1938 – c'est surtout la non-affiliation qui pouvait avoir des conséquences pour la carrière diplomatique. Une liste du personnel diplomatique de 1943 montre un taux d'affiliation de 82,73 %<sup>34</sup>. Dix ans auparavant, à la fin de 1933 – l'année de l'arrivée au pouvoir d'Hitler –, ce taux était de 1,3 % (7 sur 558 fonctionnaires et employés du corps diplomatique)<sup>35</sup>. Parmi ceux-là, nous retrouvons Werner von Bargen, entré au parti le 1<sup>er</sup> mai 1933. Les auteurs de *Das Amt* le rangent dès lors logiquement dans les « *Konjunkturritter* » (« chevaliers de la conjoncture ») et attribuent à ce jeune secrétaire de légation, entré en 1925 comme attaché au service diplomatique, une pensée carriériste<sup>36</sup>. Des années plus tard, l'épouse de von Bargen se

livrera à des réflexions sur l'entrée au parti de son mari. Si certains éléments sont incontestablement rétrospectifs et / ou avancés à la décharge de von Bargen (pression de groupe, hésitations à établir un lien de politique intérieure pour un diplomate et crainte de l'isolement des « bourgeois » au sein de l'A4 par un parti « anti-bourgeois »), on y relève que le jeune diplomate se montre ouvert à l'exemple italien de Mussolini<sup>37</sup>. En 1954, un rapport réalisé dans le cadre d'une enquête disciplinaire contre von Bargen par l'avocat fédéral disciplinaire Frank reprend l'argumentation défensive de décharge et évoque l'influence d'un collègue « plus âgé » dans cette décision « à un moment où on croyait que les vieux fonctionnaires seraient évincés afin de restructurer l'A4 dans le sens voulu par le parti ». La volonté de ne pas rater un ascenseur qui monte et une conception antirépublicaine sont donc à la base de ce premier pas vers l'auto-mise au pas, sans qu'il soit possible – faute de documents contemporains – de connaître son rapport à l'idéologie nazie au-delà de conceptions d'une « Grande Allemagne » largement répandues dans les milieux nationaux-conservateurs et des élites de la *Wilhelmsstrasse*.

Né en 1898, Werner von Bargen n'est pas issu d'un des milieux traditionnels de la diplomatie, mais de la bourgeoisie du Nord de l'Allemagne<sup>38</sup>. Après avoir obtenu son *Abitur* en 1916, il effectue son service militaire et finit la guerre comme lieutenant de réserve. À partir de 1917, alors qu'il est toujours sous les drapeaux, il entame des études de droit à Bonn, Göttingen et Kiel qu'il termine avec le grade de docteur. À Kiel, il a d'ailleurs côtoyé un camarade qu'il croisera à Bruxelles en 1940, Egbert Reeder. Celui-ci fera carrière dans l'administration, alors que von Bargen entre d'abord à la Justice et réussit son examen d'assesseur en 1924, avant d'opter pour la carrière diplomatique. En 1927, il passe l'examen diplomatique et consulaire et se marie avec

<sup>33</sup> Pour ce qui suit, voir *Idem*, p. 724-726 et 728-731.  
<sup>34</sup> Kröger, Martin, « Aspekte der Personalentwicklung im Auswärtigen Amt – der höhere Auswärtige Dienst 1933-1945 », in Hürtur, Johannes et Mayer, Michael (eds.), *Das Auswärtige Amt, op. cit.*, p. 3-20 (ici : p. 11-12).

<sup>35</sup> *Idem*, p. 13.  
<sup>36</sup> Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, *Das Amt, op. cit.*, p. 67-68. Voir aussi Mayer, Michael, « Das Auswärtige Amt », *Das Auswärtige Amt, vol. 1 : A-F*, Paderborn, Schöningh, 2000, p. 70-71.

<sup>37</sup> Helmolt, Helene (= von Bargen, Gertraude), *Reisenotizen. Der Lebensweg des Einzelnen im Kampf mit den Mächten*, s. l., [Impression privée], s. d., p. 31-32. Ces mémoires sont conservés aux Archives politiques de l'A4 à Berlin (P444, NL 32, Wv. Dr. Werner von Bargen). Voir aussi Mauucci, Thomas W., *Adenauer's Foreign Office. West German Diplomacy in the Shadow of the Third Reich*, DeKalb (IL), Northern Illinois University Press, 2012, p. 24.

<sup>38</sup> P444, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Stellungnahme des Bundesdisziplinaranwalts im Ermittlungsverfahren gegen den Gesandten Z. Wv. Dr. Werner von Bargen in Bad Godesberg am Rhein, [1954], p. 8.

<sup>39</sup> Voir le parcours de von Bargen dans *Biographisches Handbuch des deutschen Auswärtigen Dienstes 1871-1945*, édité par l'*Auswärtiges Amt*, vol. 1 : A-F, Paderborn, Schöningh, 2000, p. 70-71.

Helene (Gertraude) Helmolt, fille de l'historien et journaliste Hans Helmolt, rédacteur en chef des *Franzfurter Nachrichten*.<sup>40</sup>

Au moment de son entrée au parti, von Bargen travaille au ministère à Berlin où il est arrivé en mars 1932 après quatre ans à la légation de Riga, sa deuxième station à l'étranger après un passage au consulat de Toruń en 1925-1926.<sup>41</sup> Affecté au département de Droit (*Abteilung V*), il devient chef de cabinet du bureau du secrétaire d'Etat Bernhard Willhelm von Bülow.<sup>42</sup> On ne peut exclure que cette proximité avec le plus haut fonctionnaire du ministère ait contribué à ce que von Bargen se convainque d'être resté en place et d'avoir rempli son devoir pour éviter le pire, une conviction qui transparaît dans son comportement d'après-guerre.<sup>43</sup>

<sup>40</sup> Hans Ferdinand Helmolt (1865-1929) a été un élève de Friedrich Ratzel et Karl Lamprecht. Il est notamment l'éditeur d'une histoire mondiale en 9 vol. (Leipzig, 1899-1907, 1913-1922) et l'auteur d'une biographie de Leopold von Ranke (1921) et d'une histoire de la Première Guerre mondiale. Parallèlement à ses travaux d'historien, il a travaillé comme journaliste à Brême et à Francfort et dirigé le service de presse du ministère de l'Intérieur pendant la guerre (Helbig, Herbert, « Helmolt, Hans Ferdinand », in *Neue Deutsche Biographie*, 8, 1969, p. 502 sv. [version en ligne] ; URL : <http://www.deutsche-biographie.de/ppn115576908.html>, page consultée le 9 février 2015).

<sup>41</sup> Voir note 39.

<sup>42</sup> Bernhard Wilhelm von Bülow (1885-1936) est issu d'une famille de militaires, diplomates et hommes politiques allemands. Son grand-père et son oncle Bernhard, qui deviendra chancelier, ont accédé au poste de secrétaire d'Etat dans l'AA avant lui. Entré à l'AA en 1912, il le quitte en 1919 après les négociations de Versailles, avant de le réintégrer en 1923. Chargé des affaires de la Société des Nations, il s'oppose à toute forme de rapprochement entre puissances européennes qui pourrait empêcher la révision du traité de Versailles. Si cette attitude lui vaut d'être muté à la direction des départements de l'Europe occidentale et du Sud-Est, elle est à la base de sa nomination comme secrétaire d'Etat en 1930, du temps des cabinets présidentiels. Von Bülow fait incontestablement partie des vieilles élites maisson rôle dans l'AA de l'après-1933 fait l'objet d'appreciations divergentes. S'il est à l'origine d'une politique antisémite au sein même de l'AA, il ne semble pas avoir été un agent de la radicalisation idéologique de celui-ci (Voir Graml, Hermann, *Bernhard von Bülow und die deutsche Außenpolitik : Hybris und Augenmaß*, Munich, Oldenbourg, 2012 qu'il faut toutefois lire dans le contexte du débat autour de *Das Amt* ou Graml (\*1928) prend vigoureusement la défense des « anciennes élites »).

<sup>43</sup> Le même argument est avancé en généralisant par Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, *Das Amt*, op. cit., p. 38. Von Bülow est connu aussi pour avoir déclaré, peu avant sa mort en 1936, qu'on « ne délaisse pas son pays parce qu'il a un mauvais gouvernement » (cité dans *Ibidem*). Il ne faut cependant pas perdre de vue que les conceptions d'une Grande Allemagne propagées par le secrétaire d'Etat montrent qu'il y a au moins une « identité partielle » (voir Messerschmidt, Manfred, *Die Wehrmacht im NS-Staat. Zeit der Indoktrination*, Hamburg, Decker, 1969, p. 1) avec l'idéologie nazie et que von Bülow a fait partie des élites nationales-conservatrices qui ont finalement contribué à stabiliser le régime nazi.

Promu conseiller de légation en 1936, il quittera Berlin pour Bruxelles au printemps 1937 et accèdera au grade de conseiller d'ambassade peu après l'érection de la légation allemande dans la capitale belge en ambassade à l'automne 1938. L'activité diplomatique de la représentation s'inscrit alors dans les négociations belgo-allemandes qui aboutissent, le 13 octobre 1937, à la déclaration de garantie de l'Allemagne en faveur de la Belgique.<sup>44</sup> Il s'agit là d'une pierre importante apportée à la politique d'indépendance que le roi Léopold III et les gouvernements belges mènent depuis 1936. Il revient à von Bargen d'analyser les implications de cette déclaration pour la neutralité belge en cas de conflit – critiquée par certains milieux francophones et wallons comme une « neutralité à sens unique » en faveur des Allemands et fragilisée à la suite de l'*Anschluss* de l'Autriche en mars 1938.<sup>45</sup>

C'est aussi von Bargen qui se rend en octobre 1938 chez Paul-Henri Spaak pour y entendre le ministre belge lui expliquer, ainsi qu'aux ambassadeurs anglais et français, les mesures prises par la Belgique dans le cadre de la mobilisation suite à la « crise de septembre ». Von Bargen salue les efforts de la Belgique pour prouver sa neutralité mais, selon Klefisch, il s'agit d'une « maigre consolation » pour le ministre belge qui a montré tout au long de la conversation son incompréhension pour la politique allemande.<sup>46</sup> Cependant, dans son rapport pour Berlin, von Bargen pointe un élément intéressant : « au point de vue intérieur, l'heure du danger a révélé une surprenante unité du peuple belge. Les divergences politiques et ethniques sont passées à l'arrière-plan. Les Flamands aussi se sont révélés fidèles citoyens de l'Etat belge ». Si cette analyse n'est peut-être pas étonnante pour les contemporains belges, elle reflète une vision de von Bargen qui consiste à considérer la Belgique comme un tout et à ne pas fonder ses analyses sur des réflexions ethniques aux dépens de considérations plutôt géopolitiques. Nous verrons qu'il tentera de maintenir cette ligne après 1940.

Il n'est pas étonnant non plus de voir que Werner von Bargen et d'autres membres de l'ambassade allemande à Bruxelles fréquentent régulièrement des lieux de sociabilité qui rassemblent les « neutralistes » belges de tendance souvent germanophile, telle le « salon Didier », tenu par un couple de Bruxellois qui, pendant la guerre, gèrera les « Editions de la Toison

<sup>44</sup> Klefisch, Peter, *Das Dritte Reich und Belgien 1933-1939*, Frankfurt-sur-le-Main, Peter Lang, 1988, p. 247-283.

<sup>45</sup> *Ibidem*, p. 361.

<sup>46</sup> *Ibidem*, p. 368.

<sup>47</sup> Von Bargen à AA, 04.10.1938, cité d'après Dumoulin, Michel, *Spaak*, Bruxelles, Racine, 1999, p. 119.

d'Or », financées par von Ribbentrop<sup>48</sup>. De plus, Étienne Didier est un proche d'Ottó Abetz. Parmi les contacts les plus fréquents, les diplomates allemands y retrouvent notamment Hendrik De Man et d'autres socialistes partisans d'un régime basé sur un exécutif fort, qui peuvent y discuter sans devoir tenir compte des clivages idéologiques belges. Dans leurs mémoires, les époux von Bargen décrivent des milieux bruxellois plutôt accueillants où le souvenir de 1914 et la crainte d'une nouvelle agression allemande restent cependant bien présents<sup>49</sup>. Cette quête de respectabilité des diplomates allemands ne doit cependant pas cacher le fait que l'AA laisse faire au même moment aussi bien l'*Amt Rosenberg* que le ministère de la Propagande de Goebbels dans leurs activités culturelles officieuses en Belgique<sup>50</sup>. Le 10 mai 1940, il ne reste que peu de temps aux membres de l'ambassade pour quitter le pays. Rétrospectivement, von Bargen tente de mettre en avant une ambassade dont les membres auraient été surpris par les événements : « Elle [l'ambassade] a cru jusqu'au 10 mai que, aussi longtemps que la Belgique garderait sa neutralité, il y aurait des chances qu'une invasion du côté allemand ne se produise pas »<sup>51</sup>. La tendance à attribuer à Hitler la seule responsabilité des événements est ici évidente.

## V. « J'ai toujours eu une relation de confiance avec le général von Falkenhhausen »

La famille von Bargen arrive via la France et la Suisse à Berlin, où von Bargen est pressenti pour le poste d'envoyé à Sofia. Après des vacances passées en Styrie, il apprend toutefois qu'un revirement de la situation a eu lieu et qu'il retournera à Bruxelles comme délégué de l'AA auprès de l'administration militaire allemande du général von Falkenhausen<sup>52</sup>. Rétrospectivement, il décrit sa mission comme celle d'un observateur

<sup>48</sup> Pour ce qui suit, voir Gérard-Libois, Jules et Gotovitch, José, *L'an 40. La Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971, p. 43-47 et p. 218. Von Bargen n'est cependant pas le premier homme de contact ; ce rôle est joué par Max Liebe, un des hommes de von Ribbentrop.

<sup>49</sup> Helmolt, Helmut, *Reisenotizen*, op. cit., p. 47-49 ; von Bargen, Werner, *Lebenserinnerungen*, s. l. s. d., p. 135-141 (rapport conservé dans PAA4, NL 32). Cette partie du texte, dont von Bargen affirme qu'elle a été rédigée pendant sa captivité en 1945-1946, contient de nombreux ressentiments anti-alliés sur lesquels nous reviendrons. Le diplomate y conteste également les « atrocités allemandes » du mois d'août 1914 (p. 135).

<sup>50</sup> Beyen, Marinus, *Oorlog en verleden. Nationale geschiedenis in België en Nederland, 1938-1947*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2002, p. 97-98.

<sup>51</sup> von Bargen, Werner, *Lebenserinnerungen*, op. cit., p. 140.

<sup>52</sup> Durant sa « dénazification » et dans ses mémoires, von Bargen attribue le refus de sa nomination à Sofia à Hitler (*Idem*, p. 170 et Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, *Das Amt*, op. cit., p. 347).

chargé de « rapports précis » pour l'AA, mission rendue compliquée, toujours selon lui, par un « chaos de compétences et d'influences »<sup>53</sup>. Si, dans ses mémoires, il désigne le général von Falkenhausen comme le centre de l'administration militaire, dans les faits son contact le plus important au sein de celle-ci est son ancien camarade d'études Eggert Reeder, le chef de l'administration militaire. Il ressort d'un rapport du 6 décembre 1940 que von Bargen a espéré, dans le contexte de la rencontre entre Hitler et Léopold III du 19 novembre, recevoir une meilleure délimitation de ses compétences très généralistes – ce qui aurait en réalité renforcé son rôle politique et son influence sur le travail de propagande aux dépens du ministère de Goebbels – mais que le déroulement de la rencontre n'aurait pas favorisé la réalisation de cette demande<sup>54</sup>. Avant son départ pour Berlin en mai 1943, von Bargen suivra de près quatre dossiers majeurs, les deux premiers étant étroitement liés : celui du rôle de Léopold III en Belgique occupée, celui de l'attitude de l'administration militaire allemande à l'égard des mouvements collaborateurs et du sort de la Belgique – certainement le plus important à ses yeux<sup>55</sup> –, celui du rôle de l'AA dans la politique culturelle<sup>56</sup> et celui de la persécution et de la déportation des Juifs en Belgique.

Pour connaître la conception que von Bargen se fait de son rôle en Belgique, nous disposons d'un document clé. Il s'agit d'un « memorandum sur la possibilité d'une politique de coopération avec la Belgique » qu'il soumet le 29 mai 1941 au secrétaire d'État dans l'AA, Ernst von Weizsäcker<sup>57</sup>. Il s'agit sans aucun doute d'une initiative personnelle

<sup>53</sup> von Bargen, Werner, *Lebenserinnerungen*, op. cit., p. 174.

<sup>54</sup> ADAP [Akten zur deutschen auswärtigen Politik], Série D, vol. XI.2, 1940-41, doc. 463, p. 668-669, von Bargen à Siegfried, 06.12.1940. Il semble que von Bargen ait réellement pensé que la rencontre du 19 novembre 1940 allait préciser le statut futur de la Belgique, ce qui aurait, selon lui, permis de considérer « les relations germano-belges à nouveau davantage sous un angle de politique étrangère ». Voir aussi De Jonghe, Albert, *Hitler en het politieke lot van België (1940-1944)*, t. 1, Anvers/Utrecht, De Nederlandsche Boekhandel, 1972, p. 306-307 et p. 452, n. 214 et 215.

<sup>55</sup> Il faut constater que les traces de l'implication personnelle de von Bargen sont ici plus ou moins rares. Il ne fait toutefois aucun doute que l'AA exige un droit de regard sur toutes les activités dans le domaine de la propagande culturelle et scientifique, notamment dans le cadre de la création du *Deutsches Wissenschaftliches Institut*, créé en 1942. Voir Hausmann, Frank-Rüger, « Das Deutsche (Wissenschaftliche) Institut in Brüssel (1941-1944) », in Dietz, Burkhard, Gabel, Helmuth et Tiedau, Ulrich (eds.), *Griff nach dem Westen. Die « Westforschung » der völkisch-nationalen Wissenschaften zum nordeuropäischen Raum (1919-1960)*, vol. 2, Münster, Waxmann, 2003, p. 907-924 ; Lejeune, Carlo, *Die deutsch-belgischen Kulturbeziehungen 1925-1980. Wege zur europäischen Integration?*, Cologne, Böhlau, 1993, p. 214-215 et p. 239-241.

<sup>56</sup> ADAP, Série D, vol. XI.2, 1941, doc. 569, p. 764-769, von Bargen à von Weizsäcker, 29.05.1941 (« Aufzeichnung über die Möglichkeit einer Politik der Zusammenarbeit mit Belgien » [geheim]). Après une carrière dans la marine allemande, Ernst

du diplomate dont il déclare ne pas avoir informé les dirigeants de l'administration militaire et dont le caractère secret donne à penser qu'elle n'est destinée qu'à un cercle très restreint de membres du ministère. Dans la lettre qui accompagne le mémorandum, von Bargen évoque plusieurs éléments : son initiative, qui reprend des arguments déjà avancés dans le contexte de la rencontre Hitler-Léopold III, lui semble intervenir à un moment plus propice, mais pourrait être rendue difficile par une entrée en guerre des États-Unis ou un changement de la situation militaire à l'Est ; elle ne porterait aucun préjudice à des options plus radicales (scission ou dissolution de la Belgique) et nécessiterait l'implication du roi Léopold III dont il ignore si elle figure sur l'agenda politique de Berlin.

Dans le mémorandum, qui se base sur le modèle de la France de Vichy, von Bargen réitère son souhait de voir passer les relations belgo-allemandes dans « une sphère de politique étrangère »<sup>57</sup>. L'idée fondamentale qui sous-tend l'argumentation est que la domination totale que l'Allemagne exerce sur la Belgique devrait progressivement la conduire à accorder à celle-ci une forme de souveraineté et à favoriser la solution d'un Etat belge dont les dirigeants coopéreraient avec la puissance hégémonique allemande sur une base volontaire. Une telle coopération aurait une fonction géopolitique importante dans la lutte contre l'Angleterre. Dans ces réflexions, la personne du Roi joue un rôle crucial, puisqu'il va à contre-courant de la position berlinoise qui avait imposé à Léopold III une retenue totale en matière politique, en proposant de réflechir à un moyen de le faire intervenir dans les débats « sans qu'il s'expose à nouveau généralement comme chef d'Etat »<sup>58</sup>. Aux yeux du délégué auprès de l'administration militaire, la coopération pourrait s'étendre au domaine industriel et économique. En matière de « reprise

von Weizsäcker (1882-1951) entre à l'AA en 1920 sans avoir fait d'études ni avoir passé l'examen diplomatique et consulaire. Il a notamment été envoyé à Berne où il a plaidé en faveur de la déchéance de la nationalité de Thomas Mann, avant d'accéder au poste de secrétaire d'Etat dans l'AA en 1938 (entre-temps, il était devenu membre du NSDAP, plus tard il obtiendra des postes honorifiques de la SS). En 1943, il démissionne et devient ambassadeur du Reich auprès du Saint-Siège. Au *Wilhelmsstrafenprozess* contre l'élite de la diplomatie allemande en 1948, il sera finalement condamné à une peine de prison de cinq ans, mais sera libéré en 1950. Son cas fait partie de ceux qui restent toujours controversés, notamment parce que son fils Richard (1920-2015), qui a été président de la République fédérale d'Allemagne entre 1984 et 1994 et qui, au procès, avait assisté la défense de son père, a toujours défendu celui-ci et évoqué un jugement moralement et historiquement faux. L'historiographie plus récente développe toutefois une analyse très critique de l'action de von Weizsäcker, en insistant notamment sur son antisémitisme (Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Mosche, *Das Amt, op. cit.* ; Brechtkin, Magnus, « Mehr als Historikergeplänkel », *op. cit.*).

<sup>57</sup> ADAP, doc. 569, 29.05.1941, p. 766.  
<sup>58</sup> *Iadem*, p. 767.

des idées nationales-socialistes », von Bargen prône une « approche prudente » qui favorise « la promotion des aspirations belges » et évite une « tutelle allemande »<sup>59</sup>. Afin d'atteindre ces objectifs généraux, il préconise trois mesures : rendre la liberté personnelle à Léopold III – sans qu'il récupère des fonctions exécutives –, améliorer la situation alimentaire et libérer les prisonniers de guerre wallons – les prisonniers flamands ayant déjà été relâchés. La conclusion du mémorandum est assez remarquable, puisqu'elle va également à rebours de la politique menée par l'administration militaire et, surtout, par la SS en Belgique occupée :

Finalemant, je voudrais indiquer que l'introduction d'une politique de coopération avec la Belgique agirait évidemment sur la situation intérieure du pays. Elle conduirait nécessairement au renforcement de l'idée unitariste belge et nous forceurait à soumettre notre *Flamenpolitik* – qui n'est par ailleurs pas tout à fait uniforme – à une certaine révision et à la focaliser à l'avenir essentiellement sur la promotion de l'élément flamand dans le cadre de l'Etat belge<sup>60</sup>.

Il ne faut pas insister sur le fait que ces considérations seront rendues obsolètes par l'évolution militaire de l'été 1941. Toutefois, elles sont d'un intérêt majeur pour celui qui s'intéresse à l'action de von Bargen. Nous avons affaire à quelqu'un qui agit ici incontestablement beaucoup plus en diplomate qu'en champion de l'idéologie nazie – ce qui marque à l'évidence une différence avec l'action d'Otto Abetz en France, dont il digère par ailleurs mal l'engagement en faveur de Léon Degrelle<sup>61</sup>. Si von Bargen reste flou sur la personne de potentiels partenaires de coopération belges, la teneur du mémorandum et l'action de son auteur indiquent qu'il les attend beaucoup plus dans les milieux de la droite conservatrice, proches du Palais, que dans ceux des mouvements fascistes entrés dans la collaboration<sup>62</sup>.

<sup>59</sup> *Ibidem*.

<sup>60</sup> *Ibidem*, p. 768-769.

<sup>61</sup> Lorsque Werner von Bargen loue le travail de l'administration militaire en Belgique et son caractère modéré, Abetz transmet cette appréciation à Berlin en prenant explicitement ses distances (ADAP, Série D, vol. XII.1, doc. 162, p. 237-238, von Bargen à AA ; *Idem*, doc. 193, p. 277-278, Abetz à AA, 13.03.1941 ; ADAP, Série D, vol. XII.2, von Bargen à AA, 16.04.1941. Voir Weber, Wolfgang, *Die innere Sicherheit im besetzten Belgien und Nordfrankreich 1940-1944*, Düsseldorf, Droste, 1978, p. 56).

<sup>62</sup> Nous rejoignons ici Grunert, Robert, *Der Europäische westeuropäischer faschistischer Bewegungen 1940-1945*, Paderborn, Schöningh, 2013, p. 116-117, à l'exception de l'interprétation que fait l'auteur de la conclusion de von Bargen. En effet, Grunert pense que von Bargen voit en la « belgicisme » un inconvenient de sa proposition, tandis que nous pensons qu'elle en constitue précisément l'objectif. L'interprétation du même document dans Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Mosche, *Das Amt, op. cit.*, p. 242, selon laquelle von Bargen aurait

Que von Bargen ait été régulièrement en contact avec le petit monde du Palais ne fait pas de doute. On peut supposer que les Belges dont il tient ses informations gravitent autour du roi Léopold III et ces liens sont renforcés par le fait que l'adjudant allemand du Roi, le colonel Kiewitz, est un diplomate de formation, entré à l'AA en 1924, peu avant von Bargen.<sup>63</sup> À plusieurs reprises, von Bargen est utilisé comme intermédiaire entre Bruxelles et Berlin. Après le refus d'Hitler de gracier quatre jeunes Belges condamnés à mort en Allemagne pour avoir attaqué un chauffeur, demande qui lui a été transmise par courrier par le roi Léopold III lors de l' entrevue de Berchtesgaden, von Bargen persuade le comte Capelle de soumettre de nouveau leur cas à Berlin. Finalement, en février 1941, les peines de mort sont commuées en des peines de prison.<sup>64</sup> Von Bargen est également concerné par plusieurs démarches relatives à l'aide américaine et à celle de la Croix-Rouge en Belgique et par la mise en place d'une commission belge pour les prisonniers de guerre.<sup>65</sup> Très attentif à la situation alimentaire de la Belgique occupée – ce qui repose évidemment sur le souci de voir l'économie belge produire en faveur de l'Allemagne –, il transmet régulièrement des rapports à Berlin<sup>66</sup>. En décembre 1942, une demande directe de Léopold III auprès d'Hitler visant à améliorer la situation des Belges est accueillie favorablement par von Bargen qui y

fait du « lobbying » auprès des mouvements fascistes belges « pour les entraîner dans la collaboration et mieux les instrumentaliser », nous semble par contre totalement erronée et trouve son origine probablement dans l'ignorance totale de la littérature scientifique belge concernant l'Occupation. Sur les rapports entre von Bargen et Degrelle, voir aussi infra. On peut également voir un autre exemple du « belgicisme » de von Bargen dans sa note contre le transfert du chef d'œuvre de l'art religieux flamand l'« Agneau mystique » des frères van Eyck vers l'Allemagne (dont on ne tiendra pas compte). Voir ADAP, Série E, vol. III, doc. 107, p. 187-188, von Bargen à AA, 17.07.1942.

<sup>63</sup> Dans von Bargen, Werner, *Lebenserinnerungen*, op. cit., p. 177-178, il consacre des lignes très bienveillantes à Kiewitz. Diplomate allemand issu d'une famille d'officiers prussiens, Werner Kiewitz (1891-1965) entre au service diplomatique en 1924 et exerce notamment, entre 1934 et 1939, la fonction de liaison entre l'AA et le bureau du président du Reich. Entre 1940 et 1943, il est adjudant personnel de Léopold III avec le grade de colonel, fonction qu'il doit quitter à cause de sa trop grande connivence avec le roi des Belges. Dégradé au grade de major, il est forcé de quitter la Sonderreinheit Dirlwanger avant d'être fait prisonnier de guerre par les Soviétiques. Il réintègre l'AA après 1951 et dirige, entre 1956 et 1959, l'*Ordenskanzlei* à l'office présidentiel fédéral (<http://www.munzinger.de/search/portrait/Werner+Kiewitz/0/7421.html>), page consultée le 22.02.2015).

<sup>64</sup> Velaers, Jan et Van Goethem, Herman, *Léopold III : le Roi, le Land, de Oorlog*, Tielt, Lannoo, 1994, p. 595-596.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 666-667 et 732-734.

<sup>66</sup> ADAP, Série D, vol. XI.2, doc. 643, p. 895-896; Note de Sabath, 11.01.1941 ; ADAP, Série E, vol. II, doc. 85, p. 149-152, Note de von Bargen, 1942.

voit une possibilité de faire sortir le Roi de sa passivité<sup>67</sup>. À cet égard, il ne semble pas avoir abandonné toutes les perspectives développées dans son mémorandum de mai 1941. Dans ses mémoires, il dresse une liste d'autres interventions, mais leur rétrospectivité invite à la prudence<sup>68</sup>. Dans un texte rédigé en septembre 1943 à la mémoire du résistant Jean Greindl, Jean-Charles Snoy relate que certaines démarches, restées vaines, pour obtenir la libération de celui-ci passent par l'intermédiaire de von Bargen qui établit notamment le contact avec Franz von Papen, alors ambassadeur du Reich à Ankara<sup>69</sup>. Dans ses mémoires, ces démarches inspirent à von Bargen des lignes empreintes de cette auto légitimation et de cette réinterprétation de son action que nous avons déjà rencontrées à plusieurs reprises :

L'idée [que mes liens des temps de paix pouvaient être utiles à l'évolution des relations germano-belges] était en réalité erronée. Car, si l'Allemagne devait gagner la guerre malgré l'opposition de l'Amérique et de l'Union Soviétique, on ne pouvait penser que l'AA aurait encore beaucoup à dire à côté de la SS. Mais si la guerre devait être perdue, on ne pouvait pas s'attendre à ce que mes relations avec des milieux belges soient d'une utilité quelconque. Au contraire – elles ne pouvaient que conduire à de mauvaises compréhensions et à des inconvenients pour des amis et des connaissances belges.<sup>70</sup>

Comme beaucoup d'anciens « Bruxellois » proches de l'administration militaire, von Bargen accentue fortement les dissensions entre celle-ci et les activités de la SS en Belgique occupée. La recherche plus récente – notamment celle d'Insa Meinen sur la Shoah en Belgique<sup>71</sup> – a montré qu'elle a justement été exagérée par l'image qu'en ont dressée les acteurs concernés.

Dans le rapport de l'administration militaire aux mouvements belges de collaboration et de la *Volkstrumspolitik*, les rivalités et luttes de compétence ont toutefois été bien réelles<sup>72</sup>. Von Bargen se place ici

<sup>67</sup> ADAP, Série E, vol. IV, doc. 280, p. 493-496, von Bargen à von Weizsäcker, 12.12.1942.

<sup>68</sup> von Bargen, Werner, *Lebenserinnerungen*, op. cit., p. 178-180.

<sup>69</sup> Dujardin, Vincent et Dumoulin, Michel, *Jean-Charles Snoy. Homme dans la Cité, artisan de l'Europe 1907-1991*, Bruxelles, Le Cri, 2010, p. 206-207. Greindl, dont le grand-père avait été ministre de Belgique à Berlin pendant un quart de siècle, est arrêté le 6 mars 1943 et meurt le 7 septembre 1943 à la prison d'Etterbeek, à la suite de bombardements américains sur la gare située à proximité.

<sup>70</sup> von Bargen, Werner, *Lebenserinnerungen*, op. cit., p. 178. Il y refuse explicitement de citer des noms.

<sup>71</sup> Meinen, Insa, *Die Shoah in Belgien*, Darmstadt, WBG, 2009 (version française : *La Shoah en Belgique*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2012).

<sup>72</sup> C'est aussi l'avis de Seibel, Wolfgang, « Polykrisatische Integration : National-socialistische Spitzbeamte als Netzwerker in der deutschen Besatzungsverwaltung in Belgien 1940-1944 », in Reichardt, Sven et Seibel, Wolfgang (eds.), *Der prekäre Staat*.

résolution du côté de son ami Eggert Reeder dont il partage notamment l'aversion envers Léon Degrelle qui, dans son cas, remonte à l'avant-guerre<sup>73</sup> et qui lui est bien rendue par le chef de Rex<sup>74</sup>. Dans ses mémoires, von Bargen empruntera même à Reeder la désignation de « charlatan », employée dans une lettre du chef de l'administration militaire du 7 janvier 1941, pour caractériser le chef de Rex<sup>75</sup>. Albert De Jonghe a également fait remarquer qu'une mise en garde contre un rapport de von Bargen qui contribuera indirectement à ce qu'Hitler commence personnellement à soutenir Degrelle<sup>76</sup>. Toutefois, l'historien flamand relève 1943, alors qu'il prononce ses « grands » discours sur la « germanité des Wallons »<sup>77</sup>, le chef de Rex développe également le projet de remplacer *Le Soir* « volé » par un journal clairement rexiste. Dans son rapport pour l'AA du 15 janvier, von Bargen met en garde contre une telle entreprise et rappelle aussi son scepticisme à l'égard d'un éventuel

<sup>73</sup> *Herrschen und Verwalten im Nationalsozialismus*, Francfort-sur-le-Main, Campus, 2011, p. 241-273 (ici : p. 269-270).

<sup>74</sup> Voir notamment Grunert, Robert, *Der Europagedanke*, op. cit., p. 38.

<sup>75</sup> Degrelle, Léon, *La cohue de 1940*, Lausanne, Robert Crouzaz, 1949, p. 76. « Lors de mon congé du front du Caucase, au début de 1943, je fus, pour la première fois, invité à dîner par l'ambassadeur du Reich à Bruxelles, le nommé von Bargen. Soirée d'un ennui accablant. [...] L'ambassadeur était un homme sournois, à la peau grise de rat qui a perdu ses poils, au regard fuyant, au dos rond comme l'échine d'un chien qui a volé un os et qui sent qu'on le détestait. Il le savait. Ses campagnes souterraines en faveur des crabes-araignées de l'ancien régime n'étaient connues. Je lui dis brusquement, mes yeux fouillant ses petits yeux qui clignotaient : 'Comment, alors que l'Allemagne mène une violente campagne contre la franc-maçonnerie, comment vous, ambassadeur du Reich, êtes-vous le manager du franc-maçon Lippens ? ». Degrelle fait ici allusion au comte Maurice Lippens (1875-1956), ministre d'Etat et ancien président du Sénat.

<sup>76</sup> Von Bargen, Werner, *Lebenserinnerungen*, op. cit., p. 175. Pour la citation de Reeder, voir Balace, François, « Rex 40-41 : L'enferrage de la trahison », in Idem (dir.), *Jours de Guerre*, vol. 8 : *Jours noirs*, Bruxelles, Crédit Communal, 1992, p. 56-127 (ici : p. 85).

<sup>77</sup> De Jonghe, Albert, « La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles (3) », *Cahiers d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 5 (1973), p. 5-172 (ici : p. 55 n. 251).

<sup>78</sup> Pour tout ce qui suit, voir *Idem*, p. 67-69.

L'interprétation de l'analyse du nouveau discours de Degrelle par von Bargen (*ADAP*, Série E, vol. V, 1943, doc. 51, p. 104-108, von Bargen à Weizsäcker, 15.01.1943) dans Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, *Das Amt*, op. cit., p. 242 manque de nuances et ne rend pas compte des inconvenients crâniens par le diplomate si on replaçait la Wallonie « germanique » au centre des préoccupations allemandes. Pour une appréciation plus précise, voir Grunert, Robert, *Der Europagedanke*, op. cit., p. 195.

rôle politique à accorder à Degrelle. Hitler prend connaissance de cet avis et, s'il partage l'opinion du diplomate concernant le projet d'un journal rexiste, invite néanmoins les Affaires étrangères à « maintenir leurs bonnes relations avec Degrelle » qu'il considère maintenant comme « le Belge le plus utilisable », ordre qui sera transmis à von Bargen par von Ribbentrop via von Weizsäcker. On spécifie que Degrelle a été traité de la sorte lors d'un séjour à Berlin. Comme le note De Jonghe, rien ne permet d'affirmer un changement de l'attitude personnelle de von Bargen vis-à-vis de Degrelle. On peut cependant supposer que la rencontre de 1943 à l'ambassade d'Allemagne, évoquée par Degrelle dans *La cohue de 1940*<sup>78</sup>, constitue une concession de la part du délégué de l'AA. La multiplication des rencontres entre Degrelle et Himmler au printemps 1943 est alors au cœur d'un rapport que von Bargen rédige en juillet 1943, alors qu'il a quitté Bruxelles pour la direction du département « Europe occidentale » de l'AA<sup>79</sup>. Réaffirmant une nouvelle fois sa conception de la nécessité du maintien d'une Belgique unitaire, il informe von Weizsäcker de l'intention des milieux berlinois d'instaurer le service militaire obligatoire en Belgique et de progresser sur le chemin de la séparation du pays : la Flandre serait dirigée par le leader de la *DeVlag* [*Deutsch-Vlaamische Arbeitsgemeinschaft*] Jef Van de Wiele, la Wallonie par Léon Degrelle. Indépendamment de la question de la probabilité d'un tel scénario, on peut voir que von Bargen se fait ici, une dernière fois (pendant la guerre), le porte-parole de son ami Reeder. Ce dernier craint que même l'amorce d'une séparation administrative ne nuise à la participation économique belge à l'effort de guerre de l'Allemagne.

## VI. « Les Judenverordnungen n'ont peut-être pas trouvé l'écho qu'elles méritent »

La perception historiographique du diplomate Werner von Bargen est largement dominée par les recherches sur la Shoah en Belgique et en Europe occidentale. Nous avons vu que son rôle dans la déportation des Juifs en Belgique est aussi au centre des interventions qui le concernent dans la controverse autour de *Das Amt*. Les appréciations des historiens sont très divergentes : là où Christopher Browning voit un diplomate qui – à la différence d'Otto Abetz à Paris et d'Otto Bene aux Pays-Bas – n'est pas très actif dans ses échanges avec l'AA et le sous-secrétaire

<sup>79</sup> Degrelle, Léon, *La cohue de 1940*, op. cit., p. 76.

<sup>80</sup> *ADAP*, Série E, vol. VI, 1943, doc. 139, p. 237-238, note de von Bargen, 08.07.1943. Pour tout ce qui suit, voir De Jonghe, Albert, « La lutte Himmler-Reeder (3) », op. cit., p. 107-109 ; De Wever, Bruno, *Groot naar de macht. Vlaams-nationalisme en Nieuwe Orde. Het VNP 1933-1945*, Tielt, Lannoo, 1994, p. 532-533.

d'État Luther au début des déportations des Juifs vers l'Est en juillet 1942<sup>81</sup>, Hans-Jürgen Dösscher évoque *a contrario* une « satisfaction » qui transparaît à travers les mêmes rapports et rapproche, du moins implicitement, son action de la « complicité de meurtre », ce que fait également Thomas Malaucci<sup>82</sup>. Ces appréciations posent toutefois un problème de critique historique : elles reposent souvent sur une partie seulement des rapports de von Bargen qui nous sont connus et, surtout, elles sont fortement influencées par les témoignages d'après-guerre du diplomate et d'autres acteurs. Contrairement à ses mémoires rédigés dans les années 1960 et restes inédits, ces témoignages ont un cadre précis : le cadre judiciaire et / ou le cadre d'une commission d'enquête parlementaire du début des années 1950. Nous choisissons volontairement de ne pas utiliser ces sources pour discuter de l'implication de von Bargen dans la Shoah en Belgique, mais de les examiner de près dans l'analyse de son parcours d'après-guerre, au risque de privilégier un récit plus circonstanciel pour les années de guerre. Pour ce qui suit, nous nous basons donc uniquement sur ses rapports et échanges avec l'AA et sur l'historiographie consacrée à la Shoah et à l'Occupation en Belgique.

Lorsque les 28 et 29 octobre 1940, l'administration militaire commence la série des ordonnances antijuives qui se terminera avec la déportation des Juifs de Belgique à partir de l'été 1942, Werner von Bargen réagit en deux temps. Dans un premier rapport, il s'interroge sur les fondements en droit de la déchéance de la nationalité allemande des Juifs allemands vivant en Belgique<sup>83</sup>, alors que le deuxième texte livre une analyse politique du rapport qui, à nouveau, tend à refléter le point de vue de Reeder :

Comme dans d'autres pays (Hollande, France) la question juive vient de trouver une solution en Belgique. [...] Puisque la question juive n'a trouvé une importance plus grande en Belgique que ces dernières années et que l'influence du judaïsme n'y a pas été si forte que dans d'autres pays, les *Judenverordnungen* de l'administration militaire n'ont peut-être pas trouvé l'écho qu'elles méritent. Mais une vraie approbation ne fait pas défaut. Dans les milieux politiques, on indique qu'une plus grande importance revient à

la question de la franc-maçonnerie, que la solution de cette question aurait été plus urgente, afin d'éliminer toute influence hostile à l'ordre nouveau.<sup>84</sup>

Dans un autre rapport, non daté, von Bargen rapporte le plan de l'administration de « déjudaiser » environ 8 000 entreprises en Belgique et pose une question précise : « Dans d'autres cas, similaires, de mesures contre des Juifs, les Juifs de nationalité étrangère n'ont pas été traités différemment des Juifs belges. Je vous prie de me fournir des instructions pour savoir si on peut procéder de la sorte dans ce cas-ci. Existe-t-il un règlement spécifique pour les Juifs italiens ? »<sup>85</sup> Ces deux documents reflètent bien la manière de procéder de von Bargen dans la « question juive » en Belgique. Il tente de mettre en évidence l'effet de ces mesures sur la population belge et leur signification politique pour les milieux belges qu'il fréquente. Par ailleurs, il est attentif aux éléments de diplomatie qu'elles peuvent comporter, comme le montre la question sur le statut des Juifs italiens. Von Bargen agit en observateur, mais il est incontestablement, comme le note Maxime Steinberg, « un observateur parmi les plus attentifs » qui veille aux « modulations diplomatiques » de la *Judenpolitik*<sup>86</sup>. Cela est particulièrement vrai pour son rapport le plus connu de l'historiographie de la Shoah. Il s'agit de son point de vue au sujet de la déportation de 10 000 Juifs de Belgique, daté du 9 juillet 1942, qui lui avait été demandé par Luther le 28 juin. Ce point de vue avait également été demandé aux représentants diplomatiques en France et aux Pays-Bas et remonte à une conférence au *Reichsicherheitsshauptamt* [RSHA = Office central de la sécurité du Reich] du 11 juin où l'on a fixé des contingents de Juifs à déporter vers l'Est durant l'été. Comme l'a fait remarquer Insa Meinen, le télégramme en question porte également l'empreinte de Reeder, qui a rencontré Heinrich Himmler à Berlin le 8 juillet<sup>87</sup>.

L'administration militaire prévoit d'effectuer le transport souhaité de 10 000 Juifs.

Le chef de l'administration militaire se trouve pour le moment au quartier général afin d'évoquer l'affaire avec *Reichsführer SS*.

<sup>81</sup> Browning, Christopher R., *The final solution*, op. cit., p. 88-89 et 101. Appréciation reprise par Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, Das Amt, op. cit., p. 242.

<sup>82</sup> Dösscher, Hans-Jürgen, *Seilschaffen*, op. cit., p. 173 ; Maulucci, Thomas W., *Adenauer's Foreign Office*, op. cit., p. 35-36.

<sup>83</sup> von Bargen à AA, 29.10.1940, cité d'après Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, Das Amt, op. cit., p. 180.

<sup>84</sup> Cegesoma [Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines, Bruxelles], AA MIC 164, von Bargen à AA, 11.11.1940.

<sup>85</sup> Cegesoma, AA MIC 164, von Bargen à AA, s. d., Bericht : Die Entjudung von Handelsunternehmen.

<sup>86</sup> Steinberg, Maxime, *La persécution des Juifs en Belgique (1940-1945)*, Bruxelles, Complexe, 2004, p. 233 et 228.

<sup>87</sup> Meinen, Insa, *Shoah*, op. cit., p. 39-40. Nous citons d'après la version allemande.

Réerves contre mesure pourraient résulter un jour du fait que la compréhension pour la question juive n'est pas très répandue ici et que les Juifs de nationalité belge sont considérées comme Belges par la population. Mesure pourrait donc être interprétée comme début de transports forcés généralisés. D'un autre côté, les Juifs sont largement intégrés dans le processus économique sur place, ce qui fait craindre des difficultés pour le marché de l'emploi. L'administration militaire estime toutefois pouvoir reléguer les réserves à l'arrière-plan, si transport de Juifs belges est évité. On désignera d'abord des Juifs polonais, tchèques, russes et autres, ce qui devrait théoriquement permettre d'atteindre l'objectif. Difficultés pratiques sont à attendre dans la mesure où la connaissance du début de déportations en France et en Hollande a provoqué un certain remous dans le *Judentum* sur place et que des Juifs tenteront dès lors de se soustraire à l'arrestation. Pour d'autres mesures coercitives, les forces de police sur place ne sont pas suffisantes. Autre rapport suit<sup>88</sup>.

La proposition acceptée par Himmler – qui vient évidemment de Reeder et non pas de von Bargen – de n'appliquer la mesure qu'aux Juifs ne possédant pas la nationalité belge est arithmétiquement peu importante puisqu'elle n'exempte qu'environ 7 % des Juifs vivant en Belgique en 1942. Le rapport de von Bargen servira toutefois comme ligne de conduite pour l'*AA* et même pour le *RSHA*<sup>89</sup>. D'un point de vue général, ce document montre bien que, dans le processus de mise en place de la « solution finale » en Belgique, l'administration militaire n'est pas dans un rapport hiérarchique inférieur à la SS et à la *Sipo-SD*. Reeder veut éviter toute mesure qui pourrait faire resurgir le souvenir du travail forcé de 1914-1918, lorsque plus de 60 000 Belges avaient été déportés vers l'Allemagne<sup>90</sup>. Von Bargen rédige donc un rapport qui est dans la lignée des précédents – à un moment où le sort des Juifs en Europe occidentale prend une tournure dramatique, la persécution devant l'élimination physique.

<sup>88</sup> von Bargen à Luther, 09.07.1942 (télégramme). Le document est édité intégralement dans *ADAP*, Série E, vol. II, 1942, p. 125 et dans l'excellente édition *Die Verfolgung und Ermordung der europäischen Juden durch das Nationalsozialistische Deutschland 1933-1945 [VEJ]*, vol. 12 : *West- und Nordeuropa Juni 1942-1945*, réd. par Happ, Katja, Lambauer, Barbara et Maier-Wolthausen, Clemens, Berlin/Munich, De Gruyter Oldenbourg, 2015, doc. 175, p. 490.

<sup>89</sup> Weber, Wolfram, *Die innere Sicherheit*, op. cit., p. 129. Que Weber fasse bien le témoignage d'après-guerre de von Bargen selon lequel ce dernier aurait ressentit un malaise à la lecture du télégramme de Luther du 28 juin 1942 (*Idem*, p. 127-128) est toutefois très embarrassant et reflète d'ailleurs un problème majeur de cet ouvrage.

<sup>90</sup> Meinen, Insa, *Shoah*, op. cit., p. 40 ; Steinberg, Maxine, *La persécution*, op. cit., p. 221-222. Voir aussi *ADAP*, Série E, vol. II, doc. 85, p. 149-152, note de von Bargen, 1942.

L'historiographie analyse ce rapport sous différents angles. Sur le plan de l'étude de l'Occupation de la Belgique, Jan Velaers et Herman Van Goethem s'interrogent quant aux possibles influences du Palais et de Léopold III sur le rapport de von Bargen, mais ils doivent constater l'absence d'indices<sup>91</sup>. Dans l'historiographie de la Shoah en Europe occidentale, ce document remplit des fonctions différentes. Peter Longerich ne s'intéresse pas du tout à l'auteur et l'utilise pour expliquer pourquoi on s'est concentré sur les Juifs apatrides<sup>92</sup>. Là où l'auteur est identifié, le rapport est interprété comme un « soutien »<sup>93</sup> à la position de Reeder ou comme une description « assez juste »<sup>94</sup> de la situation en Belgique. Ces analyses impliquent d'attribuer à von Bargen un statut d'observateur, mais ne s'interrogeant pas sur son rôle individuel dans le contexte de l'Occupation. Browning, qui attribue un rôle mineur à l'*AA* dans le processus décisionnel de l'été 1942, estime que ce rapport – en comparaison avec ceux d'Abetz et de Bene – est « le seul qui n'était définitivement pas enthousiaste »<sup>95</sup>. Maxime Steinberg relève le caractère « plutôt tardif » de la réponse de von Bargen sollicitée par Luther et y voit le temps consacré par le diplomate et le chef de l'administration militaire à « faire le point ». Pour l'historien bruxellois, la stratégie de Reeder est claire : ne pas perdre la collaboration des secrétaires généraux belges. La décision d'exterminer les Juifs de nationalité belge semble avoir été payante<sup>96</sup>.

Le 8 août 1942, von Bargen informe l'*AA* du premier transport parti de la caserne Dossin à Malines qui, selon le *SD*, se serait déroulé sans embûche<sup>97</sup>. Un rapport du 24 septembre 1942 relate tout de même certaines difficultés auxquelles est confronté le *SD*, tout en précisant que

<sup>91</sup> Velaers, Jan et Van Goethem, Herman, *Leopold III*, op. cit., p. 790.

<sup>92</sup> Longerich, Peter, *Politik der Vernichtung. Eine Gesamtdarstellung der national-socialistischen Judenverfolgung*, Munich, C. H. Beck, 2006, p. 450.

<sup>93</sup> Griffioen, Pim et Zelle, Ron, *Jodenvervolging in Nederland, Frankrijk en België, 1940-1945. Overeenkomsten, verschillen, oorzaken*, Amsterdam, Boom, 2011, p. 418-419.

<sup>94</sup> Friedländer, Saul, *Das Dritte Reich und die Juden 1933-1945*, vol. 2 : *Die Jahre der Vernichtung 1939-1945*, Munich, C. H. Beck, 2006, p. 450.

<sup>95</sup> Browning, Christopher R., *The final solution*, op. cit., p. 88-89 et 101.

<sup>96</sup> Steinberg, Maxime, *La persécution*, op. cit., p. 221-222. Notons que le nom de von Bargen n'apparaît pas dans l'étude sur le rôle des autorités belges face à la Shoah (Van Doorslaer, Rudi, Debruyne, Emmanuel, Seberechts, Frank et Wouters, Nico, *La Belgique à droite. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, 2 vol., Bruxelles, Luc Pire, 2007).

<sup>97</sup> von Bargen à AA, 08.08.1942, cité d'après Weber, Wolfram, *Die innere Sicherheit*, op. cit., p. 130. Von Bargen transmet aussi l'information selon laquelle aucune famille comptant des enfants de moins de quinze ans n'aurait été déportée, information qui s'avèrera fausse. Voir aussi Meinen, Insa, *Shoah*, op. cit., p. 42.

L'objectif des 10 000 Juifs déportés a été atteint et en montrant que les déportations continuent. Von Bargen précise que le recours à des razzias et aux arrestations individuelles s'est de plus en plus imposé, parce que les Juifs visés « par l'enrôlement » au service du travail à l'Est s'y soustraient et se cachent chez des Belges « aryens ». La circulation de fausses cartes d'identité faciliterait leur fuite vers la France occupée et non occupée. La SIPO espérerait tout de même atteindre le chiffre de 20 000 déportés avant la fin octobre<sup>98</sup>.

Mais dans cette série de rapports sur le déroulement des déportations, c'est incontestablement celui du 11 novembre 1942 qui a fait couler le plus d'encre, notamment parce qu'il soulève la question de savoir si les fonctionnaires de l'administration militaire, mais bien sûr aussi le délégué de l'A4, pouvaient ignorer que les déportations vers l'Est n'avaient pas pour objectif le service du travail mais bien l'extermination des Juifs. Après avoir précisé que « 15 000 hommes, femmes et enfants ont été déportés vers l'Est » et avoir annoncé que d'autres transports partiraient « bientôt », von Bargen reprend des éléments de son rapport de septembre et rappelle que les Juifs ont dû être arrêtés lors de razzias ou isolément parce que, « au fil du temps, les Juifs n'obéissaient plus à l'ordre d'enrôlement pour le service du travail » ayant appris « des rumeurs sur l'exécution [Abschachten] des Juifs etc. [...] Selon une estimation prudente, entre 3 000 et 4 000 Juifs ont émigré vers la Suisse. Des données précises ne peuvent être fournies ». Ahurich Meyer cite cet extrait dans son étude sur le degré de connaissance d'*« Auschwitz »* chez les responsables et les victimes en Europe occidentale et relève que von Bargen relate ici ouvertement la finalité des déportations – ce qui serait très rare dans les documents officiels de ce type<sup>99</sup> –, mais il rappelle aussi – nous y reviendrons – que von Bargen a toujours déclaré après-guerre qu'il n'avait jamais su si la rumeur était vraie ou non<sup>100</sup>.

<sup>98</sup> Meinen, Insa, *Shoah*, op. cit., p. 51 ; Longerich, Peter, *Politik der Vernichtung*, op. cit., p. 502 ; Steinberg, Maxine, *La persécution*, op. cit., p. 249.

<sup>99</sup> von Bargen à A4, 11.11.1942, édité dans ADAP, Série E, vol. IV, 1942, doc. 164, p. 284 et VEJ, 12, p. 521-522. Voir Steinberg, Maxime, *La persécution*, op. cit., p. 233 et 260 ; Browning, Christopher R., *The final solution*, op. cit., p. 145 ; Griffioen, Pim et Zeller, Ron, *Judenverfolgung*, op. cit., p. 421 et 423 ; Longerich, Peter, *Politik der Vernichtung*, op. cit., p. 501. En réalité, 16 224 personnes (et non 15 000) avaient été déportées jusque là, mais von Bargen « se ratrappait » le 27 novembre 1942, quand il communiquait le chiffre exact de 16 882 à l'A4 (ADAP, Série E, vol. IV, 1942, doc. 234, p. 417-418) von Bargen à A4, 27.11.1942 (ou il étais aussi la crainte de l'administration militaire que la « criminalité juive » puisse augmenter) ; voir Weber, Wolfgang, *Die innere Sicherheit*, op. cit., p. 131 ; Longerich, Peter, *Politik der Vernichtung*, op. cit., p. 502).

<sup>100</sup> Meyer, Ahurich, *Das Wissen um Auschwitz. Täter und Opfer der « Endlösung » in Westeuropa*, Paderborn, Schöningh, 2010, p. 47.

Christopher Browning a affirmé que les rapports de von Bargen – à la suite de celui de juillet 1942 qualifié de « pas enthousiaste » – ont continué à décrire et à mettre en évidence les difficultés soulevées par la déportation des Juifs. Il nous semble toutefois que von Bargen ne fait que transmettre sur un ton assez sobre les informations obtenues par ceux qui sont en charge de l'organisation des déportations dans l'administration militaire mais aussi dans les rangs de la SiPo. De même, affirmer, comme Döscher, que les rapports font apparaître la « satisfaction » de leur auteur nous paraît exagéré. Von Bargen reste l'observateur de la situation qu'il a toujours été, même quand son propre ministère tentera – en la personne de Martin Luther – de le mettre sous pression pour faire accélérer les déportations en Belgique. En effet, le 4 décembre 1942, le directeur du département « Allemagne » – agissant plus que probablement de concert avec le RSHA, mais sans passer par le secrétaire d'Etat von Weizsäcker – demande à von Bargen de faire en sorte que l'administration intègre enfin les Juifs de nationalité belge dans les déportations. Il estime cyniquement « que la population belge est maintenant assez familiarisée à ces transports » et que le « *Judenhum* belge est préparé à de nouvelles mesures<sup>101</sup> ». Manifestement, Luther, dont c'est une des dernières initiatives avant sa propre arrestation, veut faire de l'A4 un acteur de la radicalisation, même s'il ne peut ignorer que le ministère n'a aucun pouvoir d'ordre vis-à-vis de l'administration militaire<sup>102</sup>. Von Bargen répond après un délai d'un mois en précisant qu'il manque alors de wagons de chemin de fer pour organiser des transports à partir de Malines. Selon le diplomate, si l'administration militaire accepte le principe d'intégrer les Juifs belges, elle déclare que ce sera seulement le cas quand tous les apatrides auront été déportés<sup>103</sup>. Fin février, von Bargen transmet à l'A4 une question de l'administration militaire qui veut savoir si les Juifs italiens qui refusaient de retourner dans leur pays natal avant la fin du mois doivent être considérés comme les autres Juifs et être déportés vers l'Est<sup>104</sup>. Tout comme dans la question d'une « autre » relation avec Degrelle qui surgira quinze jours plus tard, von Bargen agit surtout en porte-parole de l'administration militaire et de Reeder en particulier.

<sup>101</sup> VEJ, 12, p. 523-524, Luther à von Bargen, 04.12.1942.

<sup>102</sup> Browning, Christopher R., *The final solution*, op. cit., p. 145-146.

<sup>103</sup> von Bargen à A4, 05.01.1943, cité dans Griffioen, Pim et Zeller, Ron, *Judenverfolgung*, op. cit., p. 424 ; Longerich, Peter, *Politik der Vernichtung*, op. cit., p. 541.

<sup>104</sup> PA4A, dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, von Bargen à A4, 23.02.1943. Ce document ressort seulement lors du procès contre le diplomate Franz Rademacher devant le tribunal de Flürtz en février 1952 où von Bargen intervient en tant que témoin. Puisqu'il s'agit d'une retranscription fidèle, nous avons décidé d'en tenir compte pour la présentation de ses activités durant la guerre.

C'est également durant ces premières semaines du mois de janvier 1943 que von Bargen rédige un rapport concernant la fusillade, le 13 janvier, de vingt otages sur ordre de l'administration militaire. Ici aussi, nous le retrouvons à défendre la stratégie pronée et exposée par le *Militärbefehlshaber in Belgien-Nordfrankreich* von Falkenhagen – et aujourd'hui largement déconstruite par les historiens – de ne faire fusiller que des suspects d'actes de résistance communistes et d'épargner les « classes supérieures »<sup>105</sup>. Lors de son séjour en France, il sera à nouveau confronté à la question des otages qui le rattrapera à plusieurs reprises dans l'après-guerre.

Rentré à Berlin, von Bargen dirigera la section « Europe occidentale » du département des Affaires politiques de l'AA entre juillet 1943 et le printemps 1944. Il sera alors transféré à l'ambassade de Paris. Après le début de l'offensive alliée en France, il dirigera la filiale de Gérardmer jusqu'aux premiers jours de septembre 1944. De retour à l'AA, il sera enrôlé dans la Wehrmacht au grade de major d'état-major en février 1945 avant d'être fait prisonnier de guerre<sup>106</sup>. Von Bargen adresse alors une lettre aux autorités américaines à Munich, dans laquelle il leur offre ses services et ses connaissances<sup>107</sup>. Le Counter Intelligence Corps décide de le faire interner en tant que « témoin très coopératif ». Toutefois, il se retrouvera vite dans le registre central des criminels de guerre, parce que la Pologne le recherche pour meurtre. Mais l'intérêt de la France pèse également très lourd. Début septembre 1945, il est transféré à la prison de Nuremberg où il se retrouve d'abord dans l'aile réservée aux criminels de guerre, ayant dû être transféré dans celle des témoins. Il quitte la prison en février 1946. Après être passé par divers autres lieux d'internement, il sera libéré et s'installera dans la zone d'occupation britannique.

## VII. « Dénazifié »

Même si on sait depuis longtemps que la dénazification en Allemagne – surtout depuis qu'elle a été confiée en 1947 aux Allemands eux-mêmes – a été une « usine de production de suiveurs » [Militärfabrik selon le terme de Lutz Niethammer]<sup>108</sup>, nous pouvons constater avec Döschler et von Bargen à AA, 23.01.1943, cité dans Weber, Wolfram, *Die innere Sicherheit*, op. cit., p. 142. Sur la question des otages, voir Verhoeven, Étienne, « Otages », in Aron, Paul et Gotovitch, José (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, André Versaille, 2008, p. 310-311.

<sup>105</sup> von Bargen à AA, 23.01.1943, cité dans Weber, Wolfram, *Die innere Sicherheit*, op. cit., p. 142.

<sup>106</sup> Pour ce qui suit, voir Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, *Das Amt*, op. cit., p. 337 et 339.

<sup>107</sup> Niethammer, Lutz, *Die Militärfabrik. Die Entnazifizierung am Beispiel Bayerns*, Berlin, Dietz, 1982.

*Das Amt* que la dénazification de Werner von Bargen est surprenante : après avoir introduit son dossier en septembre 1947, il est rapidement classé dans la catégorie des « disculpés » [« entlastet »]<sup>109</sup>. Sur base d'une série d'attestations de témoins, von Bargen explique qu'il aurait tout fait pour préserver la population belge durant l'Occupation, qu'il aurait été en contact avec les conspirateurs du 20 juillet 1944 lors de sa mission à Paris – ces contacts correspondent à la vérité mais ne prouvent aucunement une participation de von Bargen à la résistance – et que son départ de Bruxelles en 1943 aurait été une éviction ordonnée par von Ribbentrop. Parmi ces attestations de témoins, quatre méritent une attention particulière, puisqu'elles émanent de citoyens belges. Le baron Jules de Radzitzky d'Ostrowick, un avocat bruxellois, le remercie pour son engagement en faveur de prisonniers belges et précise que le diplomate aurait « agi en prenant des risques personnels »<sup>110</sup>. Dans une deuxième lettre, Jean de t'Serclaes, autre aristocrate, membre de la commission des prisonniers de guerre et « germanophile notoire »<sup>111</sup>, conseille de traiter von Bargen « avec la plus grande bienveillance » et souligne également son engagement pour des prisonniers<sup>112</sup>. Cette activité est saluée une troisième fois par le baron de Giey, bourgmestre de De Pinte, une commune de Flandre-Orientale<sup>113</sup>. Mais l'attestation la plus importante, parce qu'elle revêt un caractère officiel, émane du général Georges Goethals, chef de la mission belge à Berlin, où il est accrédité auprès du conseil de contrôle allié. Ici, outre l'engagement en faveur de prisonniers, c'est – cela n'étonnera pas – le combat de von Bargen contre les activités de Léon Degrelle qui est surtout mis en avant<sup>114</sup>. Le principal

<sup>109</sup> Pour ce qui suit, voir Döschler, Hans-Jürgen, *Verschworene Gesellschaft*, op. cit., p. 59-69 et Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, *Mosche, Das Amt*, op. cit., p. 347.

<sup>110</sup> P444, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, Erklärung zu Gunsten des Werner von Bargen. [gez. Baron de Radzitzky d'Ostrowick], 23.12.1946 [copie authentifiée du 16.04.1952]. De Radzitzky (1883-1955) est avocat près la cour d'appel de Bruxelles et apparaît notamment dans le cas « Greindl » évoqué supra. En 1950-1951, il sera l'avocat belge de Reeder lors du procès des généraux contre les dirigeants de l'administration militaire allemande à Bruxelles (Voir Coomans de Brachene, Oscar, *Etat présent de la noblesse belge. Annuaire de 1997. Première Partie Pui-Rob*, Bruxelles, Collection « Etat présent », 1997, p. 58).

<sup>111</sup> Velaers, Jan et Van Goethem, Herman, *Leopold III*, op. cit., p. 734.  
<sup>112</sup> P444, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, Erklärung zu Gunsten des Werner von Bargen. [gez. Baron de Giey], 26.12.1946 [copie authentifiée du 16.04.1952]. De Pinte est une commune de Flandre orientale.

<sup>113</sup> P444, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, Déclaration du général Goethals, chef de la mission belge à Berlin, 22.06.1947.  
<sup>114</sup> Pour ce qui suit, voir Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, *Das Amt*, op. cit., p. 337 et 339.

témoignage allemand provient de Philipp Freiherr von Brand, le plus proche collaborateur de von Bargen en Belgique, dont l'ascendance peu « aryenne » semble renforcer la crédibilité quand il confirme la proximité de von Bargen avec les milieux de la résistance contre Hitler et son souci permanent d'épargner les Belges<sup>115</sup>. Il apparaît clairement que, devant le comité de dénazification du *Kreis de Stade* (Basse-Saxe), ces attestations pesent plus lourd que le fait que von Bargen ait été un *Pg. [Parteigenosse]*, qu'il ait été membre d'un régime d'occupation ou qu'il se soit retrouvé dans les registres des criminels de guerre.

Il faut toutefois constater que, sur le plan professionnel, sa situation ne se présente pas telle qu'il le souhaiterait. Plusieurs tentatives pour obtenir l'approbation comme avocat échouent. L'administration de Basse-Saxe lui ouvre alors ses portes en 1948. Il devient conseiller auprès des tribunaux administratifs de ce *Land*, fonction qu'il combine dès août 1950 avec celle de président de la section d'arbitrage pour les affaires de logement dans son *Kreis*. Dans une lettre de 1949 à Vollrath von Maltzan, chef de département dans l'administration de l'économie allemande et autre ancien de la *Wilhelmstraße*, il évoque des projets de s'installer comme avocat à Berlin, « une sorte d'*ultima ratio* », et se lamente sur sa « vie de persécution politique d'aujourd'hui ». Von Maltzan transmet la lettre à un autre ancien diplomate, Manfred Klaiber, proche de Theodor Heuss, le premier président fédéral, qu'il avait suivi à Bonn comme directeur de l'office présidentiel fédéral. Le texte qui accompagne cette lettre est d'une compassion certaine pour l'ancien collègue : « Tu perçois [...] les échecs que cet excellent homme qui est qualifié aussi bien objectivement qu'humainement a dû supporter. Je redoute sérieusement que de nouveaux échecs dans tous ses efforts puissent le conduire à attenter à ses jours »<sup>116</sup>. Nous trouvons ici les prémisses de la solidarité et de l'esprit de corps qui reconduiront von Bargen à l'*AA* en avril 1951<sup>117</sup> et qui caractériseront également l'attitude de beaucoup de diplomates face aux reproches auxquels il sera confronté dès l'automne de cette année.

<sup>115</sup> *PA44*, Dossier personnel Werner von Bargen, n°45363, Eidesstattliche Erklärung von Dr. jur. Philipp Fhr. Von Brand, 21.07.1947 [copie authentifiée du 17.04.1952].

<sup>116</sup> *PA44*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, von Maltzan à Klaiber, 07.11.1949 (la lettre de von Bargen à von Maltzan s'y trouve en pièce jointe et y est non datée).

<sup>117</sup> Sa réintégration semble être envisagée par le service des Affaires étrangères au *Bundeskanzleramt* dès 1950, mais se concrétisera seulement après la refondation de l'*AA* en 1951 (voir par exemple *PA44*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, Attestation de Melchers, 08.09.1950).

### VIII. « J'ai protesté auprès de l'*AA* contre les déportations sous la forme habituelle du rapport »

Le statut de témoin que les Américains avaient conféré à von Bargen avant sa sortie de prison accompagnera son parcours d'après-guerre et ses déclarations seront au centre des débats quand son passé le rattrapera et menacera sa carrière durant les années 1950. À deux reprises, il se retrouvera devant Robert Kempner, juriste émigré durant les années 1930 et représentant de l'accusation américaine lors du *Wilhelmstraßeprozess* contre Ernst von Weizsäcker et certains dirigeants de l'*AA*, ainsi que contre des dirigeants de la SS, tel Gottlieb Berger, chef de l'office central de la SS. Ces interrogatoires, menés en juillet 1947, avant le procès, et en août 1948, pendant celui-ci, laisseront des traces profondes chez von Bargen qui, sans doute aucun, est persuadé d'avoir affaire à une justice d'inquisition<sup>118</sup>. En réalité, intimement convaincu de n'avoir rien à cacher, il est mis mal à l'aise plus d'une fois et certaines contradictions flagrantes et « trous de mémoires » le poursuivront très longtemps.

Lors de son premier interrogatoire, von Bargen déclare qu'il aurait fait « oralement rapport » sur des « atrocités » commises en Belgique par la SS, le SD et d'autres organisations occupantes<sup>119</sup>. Quand Kempner lui demande ce qu'il entend par « atrocités », il évoque les arrestations et internements avec leurs « interrogatoires pénibles » et précise ensuite qu'à Berlin, il se serait prononcé en faveur de l'amélioration de la situation alimentaire des Belges. Sa mémoire le quitte pour la première fois quand il avance que les déportations pour le travail obligatoire auraient commencé après son départ, qu'il situe à l'automne 1943. En réalité, ces déportations commencent après une ordonnance du 6 octobre 1942 et comme nous l'avons vu, von Bargen quitte Bruxelles début juillet 1943. À une question à propos d'éventuels rapports sur la déportation

<sup>118</sup> Sur ces procès et le rôle de Kempner, voir notamment « Dirk Pöppmann, Robert Kempner und Ernst von Weizsäcker im Wilhelmstraßeprozess. Zur Diskussion über die Beteiligung der deutschen Funktionselite an den NS-Verbrechen », in *Im Labyrinth der Schuld. Täter – Opfer – Ankläger (= Jahrbuch des Fritz-Bauer-Instituts zur Geschichte und Wirkung des Holocaust)*, Frankfurt-sur-le-Main, Campus, 2003, p. 163-197 ; idem, « Im Schatten Weizsäckers ? Auswärtiges Amt und SS im Wilhelmstraße-Prozess », in Priemel, Kim C. et Stiller, Alexia (eds.), *Nürnberger Militärtribunale zwischen Geschichte, Gerechtigkeit und Rechtschöpfung*, Hamburg, Hamburger Edition, 2013, p. 320-352. Sur la réaction de l'opinion allemande aux procès contre des criminels de guerre, voir Osterloh, Jörg et Vollmals, Clemens (eds.), *NS-Prozesse und deutsche Öffentlichkeit. Besatzungszeit, frühe Bundesrepublik und DDR*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2011.

<sup>119</sup> Pour tout ce qui suit, voir *PA44*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Interrogation of Werner von Bargen by Dr. Robert M. W. Kempner, present: Jane Lester, Research Analyst, Imrrit Maurer, Stenographer, on 21 July 1947. L'interrogatoire a eu lieu en langue allemande.

des Juifs, von Bargen affirme avoir « protesté auprès de l'AA sous la forme habituelle du rapport » et « ne pas avoir été informé du sort des concernés ». Lorsque Kempner renvoie à la presse clandestine belge pour obtenir ces informations, von Bargen lui réplique que ces écrits étaient considérés comme des « mensonges d'atrocités » [« *Grenzflügeln* »]. Il s'avère que cet interrogatoire ne sera que d'échauffement...

Un an plus tard, les circonstances d'une nouvelle rencontre entre von Bargen et Kempner sont donc beaucoup plus graves. Le diplomate est entendu lors du procès et se retrouve face un représentant de l'accusation qui a fait ses devoirs et est mieux documenté sur le témoin<sup>120</sup>. Von Bargen est d'abord confronté aux témoignages qu'il a donnés pendant son internement à Nuremberg en 1945. Selon les procès-verbaux cités par Kempner, il y a déclaré « ne pas avoir été informé des déportations des Juifs parce que cette question n'était pas du ressort de mon ministère ». À la demande de Kempner, il confirme cette déclaration et précise qu'il est de cet avis parce que « l'AA n'a ni pris l'initiative ni possédé une compétence exécutoire pour ces déportations ». Kempner revient aux prétextes protestations de von Bargen et l'interroge sur les formes que prenaient celles-ci. Le témoin précise avoir « dressé la liste des considérations politiques qui plaident contre de telles mesures ». Kempner aborde alors concrètement les rapports de von Bargen et affirme ne pas avoir pu y constater de telles protestations. Le moins qu'on puisse dire est que von Bargen est décontenté par cette remarque, car ses déclarations sur les dates et les circonstances de ces rapports pour l'AA manquent totalement de précision (« Je ne me souviens pas »). L'échange tourne alors autour du télégramme du 11 novembre 1942, celui qui évoque les « rumeurs sur l'exécution des Juifs ». Von Bargen insiste à nouveau sur le caractère de « rumeur » qu'il n'aurait jamais su vérifier, mais qu'il aurait jugée assez importante pour en faire un rapport à destination de l'AA. Les rapports auraient simplement fait partie de sa mission d'informer son ministère sur la situation générale en Belgique occupée et sur les enjeux diplomatiques de certaines mesures. À la réflexion de Kempner, soulignant que ses rapports montreraient bien que l'AA était impliqué dans les déportations, von Bargen précise que l'absence de compétence de l'AA concernait « la mesure de l'expulsion en tant que telle ». Le reste de l'interrogatoire se concentre sur le temps passé en France mais se déroule dans une ambiance nettement moins lourde.

Tout au long de son témoignage devant la cour militaire internationale, von Bargen nie formellement avoir participé à des conférences au sujet de ces déportations ; ses seules sources d'information auraient été Reeder

<sup>120</sup> *PA444*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Militärgerichtshof, Fall 12, 17.08.1948, p. 16490-16500 (d'autres interrogatoires ont lieu les 18 et 20 août 1948).

et von Falkenhagen. À travers les conversations avec le sommet de l'administration militaire, il aurait acquis la conviction que les Juifs étaient déportés vers l'Allemagne ou la Pologne pour un service du travail obligatoire. Ce témoignage est corroboré des décennies plus tard par Franz Thiedeck, l'ancien *Generalsekretär* de l'administration militaire. En 1971, celui-ci déclare que Reeder pensait effectivement que les Juifs auraient été installés en Pologne pour un programme de travail. Mais Thiedeck précise aussi qu'il aurait mis en doute lui-même cette conviction en évoquant la possibilité que les Juifs y soient assassinés « sans être au courant de la manière de les tuer, si je me rappelle bien »<sup>121</sup>. À ce stade, nous pouvons retenir que la « rumeur » autour de la destination finale des Juifs déportés a été discutée au sein de l'administration militaire et que von Bargen a mis en balance sa véracité contre la possibilité qu'il s'agisse de propagande émanant de pays ennemis ou de la résistance belge.

La déportation des Juifs ne joue qu'un rôle secondaire dans le deuxième procès où von Bargen est appelé à témoigner : le procès « des généraux » contre les dirigeants de l'administration militaire en Belgique, Alexander von Falkenhhausen, Egbert Reeder, Bernhard von Claer et Georg Bertram<sup>122</sup>. La question centrale est la fusillade d'otages par l'occupant. Von Bargen, qui a été entendu à plusieurs reprises par les représentants de l'accusation, est présenté comme témoin à décharge par

<sup>121</sup> Témoignage de Franz Thiedeck dans la cadre de l'enquête contre Kurt Asche, 03.12.1971, cité d'après Meyer, Ahrich, *Das Wissen um Auschwitz*, op. cit., p. 38. Voir aussi Brühl, Christoph, « Franz Thiedeck – „Zeitgenosse des Jahrhunderts“ », *Historisch-politische Mitteilungen*, 20(2013), p. 341-370 (ici : p. 366). Franz Thiedeck (1900-1995) étudie l'astronomie à Bonn avant d'entrer au service du ministère de l'Intérieur de la Prusse pour combattre le séparatisme rhénan dans la région de Cologne (1923-1929). Fonctionnaire du *Regierungsbezirk* de Cologne de 1931 à 1940, notamment en charge du dossier « Eupen-Malmedy », il suit le *Regierungspräsident* Egert Reeder à Bruxelles où il occupe la fonction d'*Oberkriegsverwaltungsrat* jusqu'en 1943. Après son éviction sur les ordres d'Himmler, il est enrôlé dans la *Wehrmacht* et fait prisonnier en 1945. Après son retour, il rentre dans l'administration de Cologne, avant d'être nommé secrétaire d'État (fonctionnaire) au ministère pour les Affaires pan-allemandes – *Bundesministerium für gesamtdeutsche Fragen*). Il exerce cette fonction jusqu'en 1964. Il devient alors co-président de la fondation Konrad Adenauer jusqu'en 1967.

Entre 1966 et 1972, il est directeur de la chaîne radio *Deutschlandfunk* dont il avait été le président du conseil d'administration depuis 1962. Procès du *Zentrum* avant son interdiction en 1973, il est membre de la CDU depuis 1945.

<sup>122</sup> Aussi étonnant que cela puisse paraître, le « procès des généraux » n'a pas encore fait l'objet d'un travail d'historien en profondeur. Voir toutefois Gambino, Émilie, *Alexander von Falkenhhausen, du procès à la réconciliation (1944-1964)*, mémoire de licence en histoire inédit, Université libre de Bruxelles, 2005 ; Lagrou, Pieter, « Poor little Belgium ». Les procès de criminels de guerre allemands en Belgique, 1944-1951 », in Berlière, Jean-Marie, Campion, Jonas, Lacchè, Luigi et Rousseaux, Xavier (dir.), *Justice militaire et guerres mondiales (Europe 1914-1950)*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2013, p. 337-362 (ici : p. 355 et sv).

von Falkenhausen et Reeder. C'est également le cas de Franz Thiedeck, sauf que celui-ci est appelé à témoigner par l'accusation. Dans un échange de lettres entre anciens « Bruxellois », von Bargen précise qu'il « regrette de ne pas pouvoir aller dans les détails », puisqu'il n'a pas directement « travaillé sur ces dossiers »<sup>123</sup>. Il utilise donc également dans une lettre privée l'argument déjà avancé lors de certains interrogatoires. Thiedeck lui confirme d'ailleurs qu'« il va de soi que vous ne pourriez pas être au courant des détails de ces dossiers »<sup>124</sup>. L'autre objet de l'échange est la question de l'organisation de la défense de Reeder et de von Falkenhausen, même si Thiedeck, qui entre-temps a accédé au poste de secrétaire d'Etat au ministère des Affaires pan-allemandes de la jeune République fédérale, exprime son espoir que le procès n'ait pas lieu. Il pense que les raisons d'être de celui-ci se situent dans la politique intérieure belge. Et quand le procès aura finalement lieu à Bruxelles entre l'automne 1950 et le printemps 1951, von Bargen et Thiedeck feront partie des témoins qui cimenteront l'image – aujourd'hui largement déconstruite, comme nous l'avons vu – d'une administration militaire modérée, soucieuse de préserver la population belge, au contraire des organisations « nazies » comme la SS et le Sipo-SD.

La défense de l'« œuvre » de von Falkenhausen et Reeder est aussi au cœur du témoignage que von Bargen fournit au procès contre l'ancien chef de section « Juifs » de l'AA, Franz Rademacher, accusé d'assassinat, en février 1952, devant le *Landgericht* de Nuremberg-Fürth en Bavière<sup>125</sup>. Il y détaille pour la première fois la genèse de son télégramme du 9 juillet 1942 et ses discussions avec Reeder et von Falkenhausen : « Nous étions d'accord sur le fait que nous devions tout faire pour éviter l'exécution des mesures annoncées, et ce, non seulement pour des raisons humaines

ou juridiques, mais aussi pour des raisons économiques et politiques »<sup>126</sup>. Von Bargen tente donc lui-même d'orienter la lecture de son rapport. En effet, son témoignage porte inévitablement la marque d'une défense personnelle, puisque le témoin se retrouve au même moment sous la pression de lourdes accusations, liées à sa réintroduction dans l'AA. Plus avant dans l'interrogatoire, von Bargen est également obligé de revenir sur les « rumeurs » évoquées dans son télégramme du 11 novembre 1942 et, à nouveau, souligne l'impossibilité pour lui, de vérifier leur bien-fondé<sup>127</sup>. Tout comme Kempner lors des interrogatoires de 1948, le procureur pose ouvertement et à plusieurs reprises la question de savoir comment il est possible de lire, dans les rapports de von Bargen, une protestation contre les mesures décrites. À la suite de ce témoignage, von Bargen croit d'ailleurs devoir se défendre contre l'article de la *Frankfurter Rundschau* relatant son intervention, dans lequel il perçoit des attaques personnelles<sup>128</sup>. Il faut dire que l'auteur de cet article, Michael Mansfeld, est à l'origine des grandes difficultés auxquelles von Bargen est confronté depuis l'automne 1951.

## IX. « Un problème d'optique »

Durant les premiers jours de septembre 1951, le personnel politique et diplomatique de la jeune République fédérale est ébranlé. Dans une série d'articles, Michael Mansfeld livre « une vue sur la politique du personnel de l'AA de Bonn ». Dans la dernière partie, publiée le 6 septembre, ses lecteurs apprennent que

le regard sur le département de Droit provisoire de l'AA vaut la peine. Dr Werner von Bargen, Pg et ayant la guerre conseiller d'ambassade à Bruxelles, pendant la guerre promu au rang d'envoyé et désigné comme représentant de l'AA auprès du commandant militaire à Bruxelles. 1943/44 : il est chef de service pour la France à l'AA. Lui non plus ne se rappelle plus de beaucoup de choses, conteste énergiquement dans son interrogatoire que l'AA aurait eu affaire aux déportations et maintient cet avis quand on lui soumet ses propres rapports. Il semble qu'il ne connaisse pas le terme « complicité de meurtre ». A la question de savoir s'il a fait partie de la résistance, il ne pourra répondre ni oui ni non, avant de devoir répondre par la négative. Son affirmation, selon laquelle il aurait protesté contre des déportations et des fusillades d'otages contraires au droit international ne peut pas être prouvée

<sup>123</sup> BAK (Archives fédérales de Coblenze), NI174 (= papiers personnels Franz Thiedeck), vol. 59, von Bargen à Thiedeck, 04.05.1950.

<sup>124</sup> BAK, NI174, vol. 59, Thiedeck à von Bargen, 02.06.1950. Voir aussi Brüll, Christoph, « Franz Thiedeck », *op. cit.*, p. 363-364.

<sup>125</sup> P444, dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Niederschrift über die Vernehmung des Gesandtenz. Wv. Dr. jur. Werner von Bargen in der Hauptverhandlung am 27. Februar 1952 vor dem Schwurgericht beim Landgericht Nürnberg-Fürth in dem Strafverfahren gegen Franz Rademacher wegen Mordes, 28.02.1952. Rademacher (1900-1973) est condamné mais peut quitter la prison en juillet 1952 en raison du temps déjà passé derrière les barreaux avant le procès. Il réussit alors à quitter l'Allemagne où il ne reviendra qu'en 1966 après un périple en Syrie où il travaille pour le *Bundeskriegsrichtdienst* (BND) dès 1962. Il y est arrêté pour espionnage en 1963 et libéré en 1965. Après son retour, un nouveau procès contre lui a lieu à Bamberg. Il est condamné à une peine de cinq ans de prison mais celle-ci est considérée comme pure. Le *Landesgerichtshof* ordonne un nouveau procès en 1971 mais le décès de Rademacher en 1973 met fin à cette procédure (voir Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, *Moshe, Das Amt, op. cit.*, passim).

<sup>126</sup> P444, dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Niederschrift über die Vernehmung des Gesandtenz. Wv. Dr. jur. Werner von Bargen in der Hauptverhandlung am 27. Februar 1952 vor dem Schwurgericht beim Landgericht Nürnberg-Fürth in dem Strafverfahren gegen Franz Rademacher wegen Mordes, 28.02.1952, p. 6.

<sup>127</sup> *Idem*, p. 9.

<sup>128</sup> P444, dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, von Bargen à Schetter, 03.03.1952.

par les documents lors de son interrogatoire. « Je ne sais si mes rapports sont conservés intégralement ». Question : « Existe-t-il des rapports dans lesquels vous n'avez pas protesté contre cela ? » Réponse : « Je ne m'en rappelle pas »<sup>129</sup>.

Quelques jours après la parution de cet article, l'*AA* demande à dix-neuf membres du personnel de répondre à trois questions sur la véracité des informations<sup>130</sup>. Parmi ceux-ci, on retrouve Werner von Bargen, dont l'article cite directement des extraits de témoignages faits au *Wilhelmsstrafenprozess*. L'*AA* réagit d'abord par un communiqué publié dans la *Frankfurter Rundschau*, selon lequel tous les membres reintègrent auraient fait l'objet d'un examen approfondi, ayant d'annoncer le 17 septembre qu'une enquête pénale et disciplinaire interne aurait lieu et que les résultats seraient communiqués publiquement. Finalement, c'est le *Bundestag* qui s'empare de l'affaire. Sur demande du groupe *SPD*, une commission d'enquête parlementaire est instaurée le 12 octobre 1951. Elle siègera à partir du 16 novembre.

Entre-temps, le chancelier et ministre des Affaires étrangères Konrad Adenauer a confié l'enquête disciplinaire interne à l'ancien président de l'*Oberlandesgericht* de Cologne, Rudolf Schetter, qui procède notamment à un interrogatoire de von Bargen le 5 octobre 1951<sup>131</sup>. Dans ce délai très court, von Bargen a déjà réussi à se procurer une attestation de témoin du général von Falkenhhausen qui déclare que le diplomate a suivi la même ligne que lui-même en ce qui concerne la déportation des Juifs et qu'il serait « plus que grotesque de lui reprocher d'y avoir participé »<sup>132</sup>. Von Bargen répétera d'ailleurs au cours de l'interrogatoire qu'il « n'avait rien à faire avec la déportation des Juifs en Belgique ». Schetter ne mettra pas en doute cette affirmation et déchargeera tous les diplomates à nouveau en service mentionnés dans les articles de Mansfeld. Il est surtout intéressant de noter que, lors de cet interrogatoire et lors des séances de la commission d'enquête parlementaire, la question des raisons de la réintégration de von Bargen a joué un rôle important, avant même l'évocation de son passé. Il s'avère que les vieux canaux ont fait leurs preuves, puisque c'est le chef de section « Personnel de carrière supérieure », Wilhelm Melchers, entré à l'*AA* en 1925 – comme von Bargen –, qui a recommandé ce recrutement.

Les parlementaires apprennent toutefois aussi que le directeur adjoint du département du Personnel et de l'administration s'était prononcé contre cette réintégration. C'est ce qui explique que von Bargen a seulement été recruté après le vote de la loi relative à l'article 131 de la loi fondamentale qui lui garantit la possibilité d'une réintégration dans les services d'Etat<sup>133</sup>. Et c'est précisément le « cas von Bargen » qui fera dire au député social-démocrate Fritz Erler qu'« aucun ministère fédéral n'est à ce point dans la continuité berlinoise que ne l'est l'*AA* »<sup>134</sup>.

Après avoir fourni un rapport écrit à la commission d'enquête, dans lequel il tente de réfuter point par point les accusations portées par le témoignage de Mansfeld<sup>135</sup>, von Bargen est entendu par celle-ci le 19 mars 1952<sup>136</sup>. Trois thèmes sont au cœur de l'interrogatoire : la déportation des Juifs en Belgique, les liens de von Bargen avec le mouvement de résistance du 20 juillet 1944 et son attitude face à la question des représailles en France. Le vote de la commission d'enquête est limpide :

La commission est d'avis que le Dr von Bargen ne convient plus du tout à une réintégration au service diplomatique. Il n'existe pas de réserves quant à une utilisation dans d'autres institutions fédérales.

Causes :

Ses déclarations, selon lesquelles

- a) son rapport n'a pas été causal pour la déportation des Juifs, parce que celle-ci avait déjà été décidée,
- b) il a participé au mouvement de résistance du 20 juillet 1944, sont supposées correctes. La commission pense néanmoins à l'umanité que le simple fait de l'existence des documents rédigés et signés par le Dr von Bargen semble rendre inconcevable une réintroduction dans les services diplomatiques.

La commission pense qu'il n'est pas de son ressort, mais de celui de l'institution du Dr von Bargen d'examiner si et dans quelle mesure il peut être rendu responsable en raison de ses déclarations sur les plans pénal et disciplinaire<sup>137</sup>.

<sup>129</sup> Michael Mansfeld, « Ihr naht euch wieder... », *Frankfurter Rundschau*, 06.09.1951, p. 2. Les autres articles de la série sont parus les 1<sup>er</sup>, 3, 4 et 5 septembre.

<sup>130</sup> *AA* *D* [Akten zur Auswärtigen Politik der Bundesrepublik Deutschland], 1951, doc. 151, p. 485-486, Circulaire du Vortrager Legationsrat Dittmann, 10.09.1951. Pour tout ce qui suit, voir les commentaires dans *Idem*, n. 5 et 6.

<sup>131</sup> Dösscher, Hans-Jürgen, *Seilschaften*, op. cit., p. 210-211.

<sup>132</sup> *AA* *D*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Erklärung Igaz. Von Falkenhausen, 02.10.1951.

<sup>133</sup> Dösscher, Hans-Jürgen, *Seilschaften*, op. cit., p. 210. Sur les débats autour des 131er, voir Frei, Norbert, *Vergangenheitspolitik. Die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit*, Munich, 1999 (1<sup>er</sup> éd. 1996), p. 69-100.

<sup>134</sup> Cité d'après Dösscher, Hans-Jürgen, *Seilschaften*, op. cit., p. 210.

<sup>135</sup> *AA* *D*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, von Bargen à Président de la commission d'enquête parlementaire du *Bundestag*, 14.02.1952.

<sup>136</sup> Dösscher, Hans-Jürgen, *Seilschaften*, op. cit., p. 239-242.

<sup>137</sup> Le rapport est cité d'après le procès-verbal de sa présentation au *Bundestag*, Deutscher *Bundestag*, *Stenographische Berichte*, vol. 13, 234<sup>e</sup> séance, 22.10.1952, p. 10755 (ici : p. 10755).

La commission refuse donc de se prononcer sur les déclarations de von Bargen et le contenu de ses rapports mais aussi de porter un jugement sur son action des années de guerre. Elle pense toutefois que l'existence des télégrammes du 9 juillet 1942 et du 11 novembre 1942 suffit pour demander son éloignement de l'A4. C'est cette appréciation qui fera dire encore en 1954 au chef du département des Ressources humaines, Josef Löhns, un proche du chancelier Adenauer, que le problème de von Bargen est surtout un problème « d'optique »<sup>138</sup>. Le 7 avril 1952, le secrétaire d'État Walter Hallstein informe von Bargen de sa suspension et de la mise en place de l'enquête disciplinaire telle qu'elle est demandée par la commission<sup>139</sup>. À l'A4, on n'est de toute manière pas prêt à accepter les conclusions de la commission d'enquête. C'est ce qui ressort de notes du jurisconsulte Kaufmann du mois d'août 1952<sup>140</sup> et du consul général Pfeiffer du mois de septembre 1952. Ils anticipent l'adoption du rapport de la commission par le *Bundestag* et Pfeiffer évoque un « procédé juridiquement et politiquement quelque peu douteux ». Surtout, il voit dans l'enquête disciplinaire une chance pour les concernés de s'exprimer devant « une personnalité objective »<sup>141</sup>.

Von Bargen multiplie alors les démarches de défense. Il ressuscite les attestations de témoins qui avaient servi à sa dénazification en 1947 et en apporte d'autres, comme celles d'Eggert Reeder<sup>142</sup>, de l'ancien ministre belge Paul Heymans<sup>143</sup>, un catholique flamand qui avait été président du Secours d'hiver pendant l'Occupation, ou de Heinrich Müller<sup>144</sup>, ancien émigré qui deviendra consul général à Liège. Mais surtout, von Bargen rédige rapport sur rapport pour rappeler sa position face à la déportation des Juifs en Belgique, pour démentir qu'une liste d'otages potentiels français ait été rédigée sur son ordre en 1944 et pour prouver ses liens avec les membres du mouvement du 20 juillet 1944<sup>145</sup>.

Ces démarches – et la politique qui manifestement est suivie par le département des Ressources humaines de l'A4, dirigé provisoirement par Pfeiffer – mènent finalement à la demande d'un rapport confié à Kaufmann<sup>146</sup>. Celui-ci termine sa mission en décembre 1952 et, non seulement, disculpe entièrement von Bargen mais se montre très critique vis-à-vis de Robert Kempner, de Michael Mansfeld et de la commission d'enquête parlementaire. Hans-Jürgen Döscher a montré que la base documentaire de Kaufmann était déficiente. Sa lecture des télégrammes des 9 juillet et 11 novembre 1942 suit entièrement celle de von Bargen, mais ne résulte pas directement du contenu de ceux-ci. Il valorise les attestations de témoins – postérieures à la guerre – et, surtout, il rend un rapport qui correspond entièrement aux attentes de son commanditaire, l'A4<sup>147</sup>. Mais ce rapport ne permet ni de contourner le vote de la commission d'enquête parlementaire, ni de garantir à von Bargen un emploi à l'A4. Hallstein demande alors au ministère de l'Intérieur un rapport d'expertise dont il ressort qu'une enquête disciplinaire formelle sur base du droit des fonctionnaires n'est pas possible. Il conseille alors de recourir à l'avocat disciplinaire fédéral pour mener l'enquête<sup>148</sup>. Comme on peut l'imaginer, ces démarches sont entreprises en vue d'une réhabilitation formelle de von Bargen. Personne ne doute que l'avocat disciplinaire arrivera aux mêmes conclusions que Kaufmann.

Cette démarche aboutira finalement en octobre 1954. L'avocat fédéral disciplinaire Franke fournit alors un rapport de 52 pages qui repose sur la documentation accessible (mais uniquement sur les rapports incriminés de juillet et novembre 1942, pas ceux d'août et de septembre 1942), sur les documents à disposition de la commission parlementaire et produits par celle-ci, sur les attestations de témoins et sur des témoignages recueillis par lui-même. Ces témoins étaient notamment : von Falkenhäusen, Reeder, von Maltzan et von Brand<sup>149</sup>. Le résultat est sans surprise : aucune charge qui justifierait des poursuites disciplinaires ou pénales n'est retenue. Les raisons de ce résultat sont tout aussi claires : Franke ne voit aucune raison de douter de la parole de von Bargen, surtout là où il n'y a pas de base matérielle suffisante. Le choix des témoins n'a pu que confirmer ces éléments, puisqu'il repose sur des déclarations que ceux-ci ont souvent faites dès l'immédiat après-guerre et qu'ils ont toujours maintenues. Il en

<sup>138</sup> *P4AA*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Löns à Hallstein, 10.05.1954.  
<sup>139</sup> *P4AA*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, Note de Welck, 07.04.1952 ; *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 07.04.1952, Gesandter von Bargen beurlaubt.

<sup>140</sup> *AAPD*, 1952, doc. 193, p. 583-587, Note du jurisconsulte Kaufmann, 27.08.1952.

<sup>141</sup> *AAPD*, 1952, doc. 202, p. 610-612, Note du consul général de première classe [anonyme Dienst] Peter Pfeiffer, 16.09.1952.  
<sup>142</sup> *P4AA*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Heymans à von Bargen, 13.03.1953.  
<sup>143</sup> *P4AA*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Eidesstatliche Erklärung d'Eggert Reeder, 17.04.1952.

<sup>144</sup> *P4AA*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Hein Müller à A4, 02.02.1952.  
<sup>145</sup> *P4AA*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, von Bargen à Welck, 23.04.1952 ; von Bargen à Schetter, 26.04.1952 ; von Bargen à Pfeiffer, 20.08.1952 ; Note de von Bargen, 01.09.1952.

<sup>146</sup> *P4AA*, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, Pfeiffer à Kaufmann, 10.09.1952.  
<sup>147</sup> Döscher, Hans-Jürgen, *Seilschaften*, op. cit., p. 284-286.

<sup>148</sup> *Idem*, p. 286-287.

<sup>149</sup> Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Stellungnahme des Bundes-diskiplinaranwalts im Ermittlungsverfahren gegen den Gesandten z. Wv. Dr. Werner von Bargen in Bad Godesberg am Rhein, [1954].

ressort une image quasi officielle de von Bargen : il a tout fait pour éviter les déportations aux Juifs belges et ses liens avec la résistance sont réels. Dans une lettre du 23 octobre 1954, le directeur de la politique Herbert Blankenhorn – lui-même un diplomate au passé mouvementé – informe le président du *Bundestag*, Hermann Ehlers, du résultat de l'enquête et de la levée de la suspension contre Werner von Bargen.<sup>150</sup> Döscher reconnaît ici une entreprise d'apologie fondée sur les réseaux des « anciens » de l'AA de la *Wilhelmstraße*.<sup>151</sup>

## X. « Envoyé de la mort »

Le passé continue à poursuivre von Bargen après sa deuxième intégration dans l'AA. Il restera longtemps confiné à Bonn dans le département de Politique commerciale avant d'être nommé ambassadeur en Irak, poste qu'il exercera entre 1960 et son départ à la retraite en 1963. Comme mentionné précédemment, cette nomination tardive dans un pays arabe est révélatrice : à l'AA, on pense que, dans cette région du monde, son passé ne dérangerait personne.<sup>152</sup>

À chaque promotion, les services administratifs de l'AA se voient obligés de justifier l'attitude de von Bargen pendant la guerre. Mais la solidarité entre diplomates joue ici pleinement quand Löns déclare que, « pour moi, von Bargen a été un membre courageux de la résistance » et que le secrétaire d'Etat Walter Hallstein aurait « eu le sentiment de devoir effacer une injustice » en proposant sa promotion au rang de *Vortragender Legationsrat* en 1955.<sup>153</sup> La peur d'une réaction de l'opinion publique

<sup>150</sup> Deutscher Bundestag, 2. Wahlperiode 1953, Drucksache 985, Auswärtiges Amt [gez. i. V. Blankenhorn] à Président du Bundestag, 23.10.1954. Voir aussi P444, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Hopmann à von Bargen, 13.11.1954.

<sup>151</sup> Döscher, Hans-Jürgen, *Seilschaften*, op. cit., p. 287-291 et p. 321. Nous suivons Döscher dans son analyse à l'exception d'un point qui, s'il est important, ne modifie en rien l'image négative de l'activité de von Bargen dans la « solution finale » en Belgique : Döscher affirme qu'il était impossible pour les fonctionnaires d'occupation et diplomates allemands d'ignorer que les déportations des Juifs conduisaient ceux-ci vers l'extermination. Avec Meyer, Ahlrich, *Das Wissen um Auschwitz*, op. cit., p. 33-51, nous serions un peu plus prudents. Les membres dirigeants de l'administration militaire avaient suffisamment d'éléments en leur possession pour conclure sur ce qui était en train de se passer, mais pratiquement personne n'en a tiré les conséquences (p. 51).

<sup>152</sup> Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, *Das Amt*, op. cit., p. 499.  
<sup>153</sup> Il faut dire qu'à cette époque l'ouvrage de von Schramm, *Wilhelm, Der 20. Juli in Paris*, Bad Wörishofen, 1953, qui évoque les relations de confiance entre certains conspirateurs et von Bargen, mais reste très flou sur la portée concrète en ce qui concerne l'activité de résistance (p. 269-271 de la réédition de 1966 [Kindler]).

<sup>154</sup> P444, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, Note de Löns, 29.11.1955 ; Note de Löns, 20.06.1956.

retardera cette nomination jusqu'en 1957. Dans les échanges entre l'AA et le ministère de l'Intérieur, consulté pour avis, le rapport de la commission parlementaire d'enquête de 1952 et celui du jurisconsulte Kaufmann sont à nouveau largement exposés.<sup>155</sup> Sur le plan juridique, le parquet près du *Landgericht* de Bonn mène une nouvelle enquête contre von Bargen au début des années 1960<sup>156</sup> ; celle-ci est cependant classée sans suite en août 1965. Le procureur justifie cette décision par l'absence de nouveaux éléments relatifs au rapport de l'avocat disciplinaire fédéral de 1954 dont il accepte les conclusions.<sup>157</sup>

En comparaison à ces questions qui touchent directement à la personne de von Bargen, les attaques préférées par la RDA et par des mouvements communistes irakiens ne prêtent à aucune conséquence pour le diplomate. Elles reposent sur des exposés de faits qui sont très généralement corrects, mais qui cherchent à dramatiser, comme le fait le journal *Der Morgen* (Berlin-Est) le 20 juin 1961. « Envoyé de la mort » est le deuxième article d'une « documentation » intitulée « assassins au service de Bonn ». Pour l'AA, ces attaques – tout comme celles émanant de la presse communiste en Irak en 1960 – doivent être considérées « comme faisant partie d'une campagne de diffamation communiste contre la République fédérale ». Von Bargen qui, comme nous l'avons vu, est toujours prêt à prendre la plume pour réagir à des attaques sur son passé, n'a pas besoin d'intervenir personnellement dans cette affaire qui relève de la concurrence entre les deux Allemagnes et de la guerre froide.

Un exemple édifiant de ces réflexes défensifs de von Bargen est certainement le débat autour de la publication en allemand d'une des premières études sur la Shoah. En effet, lorsque la *Bundeszentrale für Heimatdienst*, une organisation fédérale d'éducation à la citoyenneté fondée en 1952, décide en 1955 de publier une traduction de *The Final Solution* du Britannique Gerald Reitlinger<sup>158</sup>, l'AA intervient auprès du

<sup>155</sup> P444, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, Bundesministerium des Innern, Erinnerungsvorschlag für den Gesandten z. Wv. Dr. Werner von Bargen, 20.11.1956 ; Note de van Scherpenberg, 22.03.1957.

<sup>156</sup> Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, *Das Amt*, op. cit., p. 666.  
<sup>157</sup> P444, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45364, Aufzeichnung. Verfolgung von NS-Straftaten ; hier : Botschafter a.D. von Bargen, 24.08.1965 (contient le rapport du parquet de Bonn daté du 17 août 1965).

<sup>158</sup> Beier, Valentini, « Gesandter des Todes », *Der Morgen*, 20.06.1961.

<sup>159</sup> P444, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, Note de Kahle, 25.07.1960.

<sup>160</sup> Reitlinger, Gerald, *The Final Solution. The Attempt to Exterminate The Jews of Europe 1939-1945*, Londres, Valentine, Mitchell & Co., 1953. Sur cette parution, voir Berg, Nicolas, *Der Holocaust und die westdeutschen Historiker. Erforschung und Erinnerung*, Göttingen, Wallstein, 2003, p. 284-286 ; Idem, « Lesarten des Judenmords », in

ministère de l'Intérieur en apportant des précisions sur l'attitude de certains diplomates face à la déportation des Juifs<sup>161</sup>. Dans le cas de von Bargen, c'est à nouveau le rapport de l'avocat disciplinaire fédéral qui sera de base au document. Von Bargen demande personnellement la suppression de son nom d'une note de bas de page. Dans la version originale, Reitlinger a, au grand déplaisir de von Bargen, mis celui-ci sur un pied d'égalité avec le représentant de l'AA au Pays-Bas, Otto Bene, et basé sa courte note sur le témoignage de von Bargen au procès contre Rademacher. Si von Bargen ne parvient pas à faire supprimer cette note, il réussit toutefois à intégrer dans la version allemande une note explicative qui reprend l'appréciation de l'avocat disciplinaire fédéral, selon laquelle il n'aurait pas pris part à la déportation des Juifs et aurait tout fait pour l'éviter<sup>162</sup>.

Son propre cas étant ainsi réglé, von Bargen tente également d'intervenir pour faire changer les passages qui concernent von Falkenhäusen et Reeder<sup>163</sup>. Si l'ancien commandant militaire ne désire d'abord pas réagir à la publication – il changera d'avis<sup>164</sup> – von Bargen met Reeder au courant par une lettre du 25 janvier 1956<sup>165</sup>. Ce dernier contacte alors Franz Thiedeck, puisque le secrétaire d'État possède le plus grand pouvoir d'influence sur le directeur de la *Bundeszentrale*, Paul Franken<sup>166</sup>. Sur onze pages, Reeder détaille sa critique contre l'ouvrage de Reitlinger et regrette que de « l'argent public » soit utilisé pour le propager. Une copie de cette lettre est transmise à von Bargen qui prend alors contact avec Thiedeck pour plaider la cause de Reeder<sup>167</sup>. Lorsque von Falkenhäusen prie finalement Thiedeck d'intervenir<sup>168</sup>, celui-ci écrit à Franken<sup>169</sup>, sans grand espoir. Le 13 avril 1956, il lui est répondu que les experts considèrent le livre de Reitlinger comme la « meilleure contribution » qui existe et estiment en outre que la lutte contre l'antisémitisme fait

Herbert, Ulrich (ed.), *Wandlungsprozesse in Westdeutschland. Belastung, Integration, Liberalisierung*, Göttingen, Wallstein, 2002, p. 91-139 (ici : p. 103-110).

<sup>161</sup> PA44, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, Hopman à Lüders, 20.12.1955.

<sup>162</sup> PA44, Dossier personnel Werner von Bargen, n° 45363, von Bargen à Otto H. Hess, Colloquium-Verlag, Berlin, 30.01.1956. Voir Reitlinger, Gerard, *Die Endlösung. Hitlers Versuch der Ausrottung der Juden Europas 1939-1945*, Berlin, Colloquium-Verlag, 1956, p. 389-390.

<sup>163</sup> Sur ce qui suit, voir Brüll, Christoph, « Franz Thiedeck », *op. cit.*, p. 364-365 ; Weers, Svenja et Beyen, Marix, « Een anti-politieke 'Homo politicus'. De naoorlogse correspondentie van Militärvorwaltungsschef Eggert Reeder (1948-1959) », *Belgische Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, 2013, 1, p. 46-77 (ici : p. 64-65) ; Conze, Eckart, Frei, Norbert, Hayes, Peter et Zimmermann, Moshe, *Das Amt*, *op. cit.*, p. 586-589.

<sup>164</sup> BAK, NI174, vol. 139, von Bargen à Reeder, 25.01.1956.

<sup>165</sup> BAK, NI174, vol. 139, Reeder à von Falkenhäusen, 02.06.1956 ; Reeder à Thiedeck, 04.07.1956 ; vol. 82, Reeder à Thiedeck, 02.10.1956.

<sup>166</sup> BAK, NI174, vol. 80, von Bargen à Thiedeck, 18.02.1956.

<sup>167</sup> BAK, NI174, vol. 139, von Falkenhäusen à Thiedeck, 23.02.1956.

<sup>168</sup> BAK, NI174, vol. 139, Thiedeck à Franken, 27.02.1956.

partie des missions de la *Bundeszentrale*, ce qui aurait plaidé en faveur du financement. Franken ne manque toutefois pas de rappeler que von Bargen a réussi à faire intégrer des modifications<sup>169</sup>. Le livre paraîtra avec ces seuls changements, mais von Falkenhäusen et Reeder n'abandonnent pas la cause et confient un examen approfondi de l'ouvrage à l'historien Kurt Rheindorf<sup>170</sup>. Une nouvelle fois, le réseau des « anciens Bruxellois » a fonctionné et révélé la proximité entre von Bargen et le sommet de l'ancienne administration militaire. De même que Thiedeck, von Falkenhäusen et Reeder, von Bargen veut influencer l'image que la postérité se fera de son passé.

## XI. « Celui qui croit qu'on aurait dû faire plus n'a jamais entendu parler de système totalitaire »

Dans leurs interventions au débat autour de *Das Amt*, Neil Gregor et Magnus Brechtken ont plaidé en faveur de la prise en compte de l'univers mental des années 1950 et 1960 pour étudier la problématique des continuités et la situer davantage dans une perspective de longue durée (et comparative)<sup>171</sup>. En ce qui concerne Werner von Bargen, un regard critique sur ses mémoires va dans le même sens. Ainsi, les réflexions géopolitiques qu'ils contiennent sont très clairement une expression « des idées des élites des Etats européens qui datent de l'âge de l'Impérialisme »<sup>172</sup>. Gregor y voit un indice que ces idées ne sont peut-être pas si « typiquement allemandes » que ne le laisse entendre l'historiographie allemande. Il marque certainement un point mais l'exemple de von Bargen semble montrer que cette rhétorique sert aussi à relativiser la responsabilité allemande durant la Deuxième Guerre mondiale ou à opposer les vieilles élites à celles dont la montée est due au régime national-socialiste.

La remise en question des années de guerre n'est pas totalement absente de l'univers mental des époux von Bargen au cours des années 1960, mais elle suit largement les mécanismes décrits dans l'introduction de cette contribution. L'idée maîtresse est simple : aussi bien Gertraud von Bargen – dans l'intitulé de ses mémoires *Le parcours de l'individu dans le combat avec les Forces* – que Werner von Bargen contestent à tous ceux qui n'ont pas vécu leur expérience le droit de les juger. Cette attitude ressort clairement d'une partie des mémoires de von Bargen rédigée après son départ de l'AA et dans laquelle il revient sur les déportations des Juifs en Belgique : « Je dois

<sup>169</sup> BAK, NI174, vol. 139, Franken à Thiedeck, 13.04.1956.

<sup>170</sup> BAK, NI174, vol. 139, Reeder à von Falkenhäusen, 02.06.1956 ; Reeder à Thiedeck, 04.07.1956 ; vol. 82, Reeder à Thiedeck, 02.10.1956.

<sup>171</sup> Gregor, Neil, « 'Das Amt' », *op. cit.*, p. 730-731 ; Brechtkin, Magnus, « Mehr als Historikergeplänkt », *op. cit.*, p. 85-86.

<sup>172</sup> Pour reprendre l'expression de Gregor, Neil, « 'Das Amt' », *op. cit.*, p. 731.

encore mentionner ce qui a été entrepris à Bruxelles contre la *Judenaktion*. Des imbéciles peuvent penser que le commandant militaire aurait dû simplement refuser. [...] Celui qui croit qu'on aurait dû faire plus doit avouer qu'il n'a jamais entendu parler d'un système totalitaire que ce soit en Allemagne ou en Russie<sup>173</sup>. Von Bargen refuse d'accepter un rôle d'acteur pour ses activités entre 1933 et 1945, invoquant une contrainte objective. Ce refus se transforme en discours de victimisation après 1945, un discours dont il n'a plus jamais pu se départir. Pour l'historien, von Bargen est ainsi un cas d'étude des fameuses « marges de manœuvre » de l'individu et, bien sûr, de l'interprétation que lui-même en a donnée. Il doit donc également s'interroger sur sa défaillance morale et sur son incapacité manifeste à la reconnaître, du moins *a posteriori*. Tous les témoignages fournis dans un cadre judiciaire portent la marque de cette incapacité. Elle résulte peut-être du fait que von Bargen et ses proches n'ont pas voulu regarder la vérité en face dès l'être fatidique de 1942. Leur refus de conclure des « rumeurs » aux « faits » est plus que probablement dû, comme le soupçonne Ahrlrich Meyer, à l'organisation même du crime qui faisait « que personne ne devait assumer la responsabilité de ses propres actions »<sup>174</sup>.

On doit constater que les réseaux internes à l'*AA* et celui des anciens « Bruxellois » forment des communautés solidaires puissantes – avec leurs attestations de témoins, leur défense d'une action diplomatique hautement discutable et leur volonté de déterminer l'image du passé. Toutefois, il serait erroné de voir dans l'*AA* des années 1950 un lieu de restauration pur et simple. Brechtken a notamment montré que le chancelier Adenauer « était conscient des dimensions morales du recrutement du personnel » de l'*AA*, mais que des considérations pragmatiques prenaient le plus souvent le dessus<sup>175</sup>. Et si certains diplomates se montrent ouvertement solidaires avec von Bargen – en reprenant à leur compte les conclusions du rapport de 1954 ou pour des raisons parfois simplement humaines –, son parcours durant les années 1950 témoigne d'un certain malaise sinon d'une crainte que l'emploi des « anciens » soit une source potentielle de problèmes.

Mais l'étude du cas de Werner von Bargen a également révélé un autre enjeu, historiographique cette fois. À travers le rôle de ce diplomate dans le débat autour de *Das Amt*, on peut déceler deux tendances « lourdes » : l'historiographie allemande considère la problématique des continuités comme une problématique finalement très nationale et le nationalisme méthodologique de l'historiographie des relations internationales, paradoxe qui n'est plus à mettre en évidence, est loin d'être dépassé. Écrire

une biographie de diplomate – en temps de paix ou de guerre – nécessite le recours à l'historiographie du « pays d'accueil ». Loin de fermer cette porte pour le cas de Werner von Bargen, cette contribution constitue donc un appel à poursuivre dans l'étude biographique et prosopographique des parcours de diplomates<sup>176</sup>. Pour l'Allemagne d'après-guerre, son cas – comme tant d'autres – montre la transformation de l'*AA* : du ministère d'une dictature vers le ministère d'un État démocratique. Plus on en apprend sur le passé de ses membres, plus la réussite de la transformation nécessite des explications.

Le cours de l'histoire a toutefois dispensé la diplomatie allemande d'expliquer l'*« histoire compliquée »* de Werner von Bargen aux visiteurs de l'ambassade d'Allemagne à Bagdad : l'ancien bâtiment a été pillé au cours de la guerre en 2003 et les seuls portraits que le nouveau possède sont ceux des ambassadeurs en place depuis 2004<sup>177</sup>.

<sup>173</sup> von Bargen, Werner, *Lebenserinnerungen*, op. cit., p. 187.

<sup>174</sup> Meyer, Ahrlrich, *Das Wissen um Auschwitz*, op. cit., p. 51.

<sup>175</sup> Brechtken, Magnus, « Mehr als Historiker geplänkel », op. cit., p. 65-66.

<sup>176</sup> Un excellent exemple est Wiegestoff, Andrea, « *Wir müssen alle etwas umlernen* », op. cit.

<sup>177</sup> Courriel de Clemens Recker, Premier secrétaire à l'ambassade d'Allemagne en Irak, à l'auteur, 31.01.2015.